

La subversion de la vie religieuse au concile Vatican II

2^e partie : Irruption de la révolution dans la vie religieuse

par Guibert de Gorze

Introduction – les deux cités

QUI NE TIENT PAS COMPTE en histoire non seulement de la Providence mais de l'Enfer, dit l'abbé Joseph Lémann, n'aura jamais que des vues indécises, et ne fournira que des explications incomplètes. Dieu et Satan se disputent le cœur de l'homme, chacun de nous le sait ; mais ils se disputent également la direction de la société, de ses développements et de ses phases [...]. L'histoire de ces dix-huit siècles laisse visiblement apercevoir, par-dessus nos querelles de cités, de pays, de nations, de races, le spectacle de ces deux forces géantes en combat : la malice infernale dévastant la société, et la grâce divine la réparant, la soutenant et la faisant toujours avancer ¹.

Léon XIII, dans son encyclique condamnant la franc-maçonnerie, se fait l'écho de la Tradition, rappelant comment, dès le péché originel, le monde

s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. Le premier est le Royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Église de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils unique, de toute leur âme, et de toute leur volonté. Le second est le royaume de Satan. Sous son empire et en sa puissance se trouvent tous ceux qui, suivant les funestes exemples de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'obéir à la loi divine et multiplient leurs efforts, ici pour se passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu ².

¹ — Abbé Joseph LÉMANN, *L'entrée des Israélites dans la société française*, Paris, éd. Avalon, 1987, p. 205-206.

² — Encyclique *Humanum Genus*, in *Le Sel de la terre* 37, p. 111.

Ces deux royaumes, poursuit le pape, sont opposés par les lois qui les régissent, non moins que par l'idéal qu'ils poursuivent. Quelles sont ces lois ?

Pour la cité terrestre, dit Dominicus, ce sera la concupiscence de la chair (luxure, gourmandise), la concupiscence des yeux (avarice) et l'orgueil de la vie, selon ce que dit saint Jean dans sa première épître (2, 16).

A l'inverse, les lois de la cité céleste seront les trois conseils évangéliques : la pauvreté (contre la concupiscence des yeux), la chasteté (contre la concupiscence de la chair), et l'obéissance (contre l'orgueil de la vie). Par la pratique de ces trois conseils, ou du moins de leur esprit, on arrive facilement à la perfection de la charité ¹.

Et l'auteur tire cette conclusion :

On peut voir que les religieux qui font profession de pratiquer les trois conseils évangéliques, seront en quelque sorte le fer de lance de la cité céleste. Ils seront aussi les premiers ennemis de la Contre-Église, et les premiers à souffrir ses persécutions ².

C'est exactement ce que disait Léon XIII aux supérieurs généraux des ordres et instituts religieux :

La véritable raison de vous poursuivre, c'est la haine capitale du monde contre la *Cité de Dieu* qu'est l'Église catholique. La véritable intention, c'est de chasser, si possible, de la société, l'action restauratrice du Christ, universellement bienfaisante et salutaire. Personne n'ignore que les religieux de l'un et l'autre sexe forment une élite dans la Cité de Dieu : ce sont eux qui représentent particulièrement l'esprit et la mortification de Jésus-Christ ; eux qui, par l'observation des conseils évangéliques, tendent à porter les vertus chrétiennes au comble de la perfection ; eux qui, de bien des manières, secondent puissamment l'action de l'Église. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui, comme dans d'autres temps, sous d'autres formes iniques, la *Cité du Monde* s'insurge contre eux, surtout les hommes qui, par des pactes sacrilèges, sont plus étroitement liés et plus servilement soumis au *Prince du Monde* lui-même.

Il est clair qu'ils considèrent la dissolution et l'extinction des ordres religieux comme une manœuvre habile pour réaliser leur dessein préconçu de pousser les nations catholiques dans la voie de l'apostasie et de la rupture avec Jésus-Christ. Mais, s'il en est ainsi, on peut dire de vous en toute vérité : *Vous êtes heureux*, parce que vous n'êtes haïs et poursuivis qu'à cause du genre de vie que vous avez librement choisi par attachement pour le Christ.

Si vous suiviez les maximes et les volontés du monde, il ne vous inquiéterait pas et vous comblerait même de ses faveurs. *Si vous étiez du monde, le monde*

¹ — DOMINICUS, *Petit catéchisme de la Contre-Église, de la gnose et du complot*, in *Le Sel de la terre* 37, p. 112.

² — *Ibid.*

aimerait ce qui est à lui, mais parce que vous marchez dans des voies qui sont opposées aux siennes, vous êtes exposés aux insultes et à la guerre. A cause de cela, le monde vous hait ¹. Le Christ lui-même vous l'a prédit. Aussi vous regarde-t-il avec d'autant plus de complaisance et de prédilection qu'il vous voit plus conformes à lui-même quand vous souffrez pour la justice. Et vous, *participant aux souffrances du Christ, réjouissez-vous* ². Aspirez au courage de ces héros *qui s'en allaient joyeux à la vue de l'assemblée parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour Jésus-Christ* ³.

Dans ces quelques citations denses, tout est dit : la nature de la vie religieuse y est rappelée, et sa place lui est assignée dans le gigantesque combat livré par l'enfer « contre le Seigneur et contre son Christ ⁴ » et son Église.

Il importait de rappeler l'existence de cette lutte avant de commencer à parler de Vatican II. En effet, la décadence de la vie religieuse dans les années d'après-guerre que nous avons relatée précédemment ne suffit pas à rendre compte des bouleversements survenus dans les années 1960 et suivantes. Sans la connaissance des puissances infernales et de leur action, nous n'aurions sur ces événements que des « vues indécises » et des « explications incomplètes ⁵ ».

Par ailleurs, le concile Vatican II n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Il a été préparé de longue date. Aussi nous a-t-il semblé indispensable de retracer brièvement cette histoire – uniquement en ce qui touche à notre sujet – sous peine de n'y pas comprendre grand chose.

Enfin, l'artisan et l'instrument de cette offensive sans précédent de l'enfer nous est clairement désigné par Léon XIII dans la citation rapportée plus haut : c'est la franc-maçonnerie. Aussi est-ce à partir du 18^e siècle (où elle fut fondée) que nous allons suivre la trace de ses assauts contre la vie religieuse.

Ainsi, nous évoquerons d'abord cette lutte avant le Concile, puis pendant le Concile, enfin, après le Concile ; tel sera notre plan.

1 — Jn 15, 19.

2 — 1 P 4, 13.

3 — Ac 5, 41. LÉON XIII, Lettre aux Supérieurs généraux des ordres et instituts religieux, 29 juin 1901, in COURTOIS, *Les états de perfection*, Paris, éd. Fleurus, 1958, p. 40.

4 — Ps 2, 2.

5 — « Incomplètes », disons-nous, et non pas fausses. Incomplètes, car la subversion (cette arme diabolique) va précisément s'appuyer sur la faiblesse humaine comme levier ; le mystère d'iniquité n'aurait presque aucune prise sur des âmes remplies de l'amour de Dieu et vivant de l'esprit de foi.

Le mystère d'iniquité avant le Concile

Saint Augustin nous éclaire sur la tactique de l'enfer contre l'Église :

La première persécution (celle des Césars) a été violente : pour forcer les chrétiens de sacrifier aux idoles, on les proscrivait, on les tourmentait, on les égorgeait. La seconde est insidieuse et hypocrite ; elle existe actuellement : les hérétiques et les faux-frères en sont les auteurs ¹.

Telle est exactement la tactique reprise par la franc-maçonnerie : la violence et la ruse ² ; dans un premier temps, c'est la force brutale qui prédomine, puis plutôt la ruse, en attendant qu'un jour les deux atteignent leur paroxysme. D'abord la persécution de l'extérieur, puis celle de l'intérieur, plus insidieuse.

I. – La persécution de l'extérieur

1) La franc-maçonnerie au 18^e siècle

Le 24 juin 1717 est fondée en Angleterre la Grande Loge de Londres, résultat de la fusion entre les rose-croix gnostiques et la corporation des maçons libres ³. Dès 1721, elle s'introduit en France. En 1738, Clément XII condamnait cette société secrète en ces termes :

Nous défendons sérieusement et en vertu de la sainte obéissance, à tous et chacun des fidèles, [...] de présumer d'entrer dans les dites sociétés de francs-maçons ou autrement appelées, ou de les propager, les entretenir, les recevoir chez soi ; [...] et Nous leur ordonnons absolument de s'abstenir tout à fait de ces sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, et cela sous peine d'excommunication à encourir par tous, comme dessus, contrevenants, par le fait et sans autre déclaration ⁴.

¹ — Saint AUGUSTIN, *Enarratio in Psalmis*, IX, n° 27, cité par l'abbé Augustin LÉMANN, *L'antéchrist*, Expéditions Pamphiliennes, réimpression de l'édition de 1905, p. 31. Le saint docteur ajoute : « Il en viendra plus tard une autre [persécution], plus dangereuse que les précédentes ; car elle joindra la séduction à la violence, c'est la persécution de l'Antéchrist. »

² — Ces deux armes du diable sont bien expliquées, à l'appui des Pères de l'Église, par Jean VAQUIÉ, *Abrégé de démonologie*, Villegenon, éd. Sainte-Jeanne d'Arc, 1988, p. 80-83 (à propos de Gog et de Magog). Voir aussi p. 63-66 (« homicide et menteur »).

³ — Voir Arnaud DE LASSUS, *Connaissance élémentaire de la franc-maçonnerie*, Paris, Action Familiale et Scolaire, 2007, p. 19.

⁴ — CLÉMENT XII, Bulle *In eminenti*, in *Les enseignements originaux des papes sur la franc-maçonnerie*, Paris, Téqui, 1998, p. 16-17.

Suivent des consignes aux évêques pour punir les transgresseurs, et des encouragements à une très grande vigilance. Bref, tout ce qu'il fallait pour « tuer le serpent dans l'œuf ».

Hélas, on y fit la sourde oreille dans le royaume de France, si bien qu'en 1789 la franc-maçonnerie comptait 700 loges en notre pays ¹. Cette insouciance et cette désobéissance devaient porter des fruits amers dès le règne de Louis XV.

a) *La suppression des jésuites*

La coupable condescendance des princes chrétiens envers la franc-maçonnerie leur valut d'être entourés de ministres appartenant à la secte (comme Pombal au Portugal et Choiseul en France), et cela au bout de quelques décennies à peine. Ceux-ci usèrent de leur influence auprès de leurs princes respectifs pour mener leur offensive contre le Saint-Siège. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la suppression des jésuites.

Tout d'abord, précisons que les francs-maçons n'auraient eu aucun pouvoir s'ils s'étaient heurtés à plus d'esprit chrétien et de courage viril chez leurs souverains.

Au contact d'une nouvelle école, dit Crétineau-Joly, qui sapait les trônes en flattant les rois, qui détruisait la morale en calomniant la vertu et en glorifiant le vice, les Monarques avaient vu se glisser dans leurs âmes un sentiment de crainte et d'égoïsme. Endormis sur le trône, ils voulaient vivre heureux, sans songer que ce bonheur viager serait la mort de leur empire. [...] Dans cet affaïssement de la force sociale, [...] les jésuites furent désignés à toutes les colères ².

Pourquoi cela ? Parce que « la Compagnie de Jésus avait signalé en Europe ces sources de désordres intellectuels [le gallicanisme, le jansénisme, le philosophisme] ; elle s'y était opposée, tantôt avec audace, tantôt avec modération ³ ».

Dans l'assaut de l'immoralité et du philosophisme lancé contre le catholicisme, ce fut sur la Compagnie que les encyclopédistes concentrèrent tous les efforts.

Proposer à un pape de détruire cette brave milice, disait d'Alembert à Frédéric II, c'est comme si on proposait à Votre Majesté de licencier son régiment de gardes [...]. Il me semble que le Saint-Père [...] fera une grande sottise de casser ainsi son régiment de gardes, par complaisance pour les princes catholiques. Il me semble que ce traité ressemble à celui des loups avec les brebis, dont la

¹ — Arnaud DE LASSUS, *ibid.*, p. 30.

² — Jacques CRÉTINEAU-JOLY, *Clément XIV et les jésuites*, Paris, Librairie religieuse de Mellier Frères, 1847, p. 12-13.

³ — *Ibid.*, p. 13.

première condition fut que celles-ci livrassent leurs chiens ; on sait comment elles s'en trouvèrent ¹.

Dans cette levée de boucliers, les jésuites ne se déguisèrent pas que tant d'assauts habilement combinés devaient porter un coup funeste à leur Ordre ; mais ils avaient à sauvegarder la foi des peuples. On les vit se jeter dans l'arène, et, sans mesurer la force de leurs ennemis, combattre avec la parole et avec la plume ².

C'est au Portugal que commença l'offensive contre la Compagnie. Le roi Joseph 1^{er} subissait l'ascendant de son ministre, Joseph-Sébastien Carvalho, marquis de Pombal. A force de calomnies contre les jésuites, il obtint qu'ils fussent chassés des réductions guaranitiques, en Uruguay, puis du Portugal. Le même sort les attendait en France, où Choiseul, ministre de Louis XV, et les autres conjurés surent tirer profit d'une imprudence financière du père de Lavalette, ce qui aboutit à leur suppression en 1762. Vint le tour de l'Espagne et du royaume de Naples en 1767.

Malheureusement, les mortels ennemis des jésuites avaient des complicités jusqu'auprès des cardinaux. Durant le conclave qui suivit la mort de Clément XIII, en mai 1769, la question des jésuites fut âprement débattue. Les princes chrétiens firent pression pour qu'on élit un candidat s'engageant à supprimer la Compagnie. Les membres du conclave virent dans le cardinal Ganganelli un homme faible qui ne tiendrait pas à la lutte ³ ; il fut élu et prit le nom de Clément XIV. Dieu permit l'élection d'un candidat moins clairvoyant et faible, puisque la chrétienté avait rejeté les avertissements des papes clairvoyants et fermes.

Alors commença une lutte sans merci. L'Espagne fit du chantage, disant que si l'on ne procédait pas à la suppression des jésuites, on aboutirait à celle de tous les ordres religieux. Hélas, même des cardinaux s'y mirent. « On fit surgir procès sur procès contre les jésuites ; on les attaqua en détail afin de les perdre dans l'esprit du pontife qui devait les juger ⁴. » Le Cardinal Malvezzi se distingua en cette terrible besogne. Il poussa le Saint-Père à n'examiner les dossiers qu'une fois la Compagnie dissoute, ... Autrement dit, à condamner avant de juger ⁵ !

Le pape finit par céder. Le Bref *Dominus ac Redemptor* mettait fin à l'existence des jésuites, le 21 juillet 1773. Partout, la résignation des religieux frappés fut parfaite ⁶. Le Supérieur général, le père Laurent Ricci, fut enfermé au Château Saint-Ange ; plus tard, Pie VI adoucira sa captivité. Il mourut saintement, après avoir prononcé une déclaration à la fois ferme et

¹ — *Ibid.*, p. 279-280.

² — *Ibid.*, p. 16.

³ — *Ibid.*, p. 260.

⁴ — *Ibid.*, p. 292.

⁵ — *Ibid.*, p. 327. Voir p. 328, où l'auteur montre l'étrange similitude entre ce procès et celui qui aboutit naguère à la crucifixion du divin Maître.

⁶ — *Ibid.*, p. 407.

pleine de pardon pour ses ennemis ¹. L'archevêque de Paris ne manqua pas de protester contre ce jugement ² et refusa de publier le Bref.

Deux leçons se dégagent de ces événements. D'abord, les jésuites furent récompensés pour leur fidélité ; sachant la haine qu'ils attiraient sur leurs têtes, ils ont fait leur devoir jusqu'au bout ; Dieu les récompensa, car après leur terrible épreuve, ils furent solennellement rétablis en 1814. Tandis que les princes qui avaient conspiré leur ruine virent leurs dynasties disparaître, et à l'heure qu'il est, le châtement dure encore. La deuxième leçon est l'illusion de ceux qui pensent pouvoir faire la paix avec les ennemis de Dieu.

Cette paix était chimérique, dit Crétineau-Joly, Clément XIV ne l'ignorait pas ; mais il se persuadait que tant de concessions mettraient ses derniers jours à l'abri des violences, et il frappa d'ostracisme la Société des jésuites ³.

b) La commission des réguliers

Après la suppression des jésuites, « les conjurés eux-mêmes, dit l'abbé Barruel, ne furent pas longtemps à s'apercevoir qu'il restait à la religion d'autres secours ; qu'ils faisaient trop d'honneur aux jésuites, en faisant reposer l'Église sur eux, comme sur la pierre fondamentale. Il fallut encore s'occuper d'autres moyens pour la détruire. Celui que les conjurés suivirent avec une nouvelle ardeur fut la destruction absolue de tous les autres corps religieux ⁴ ».

J'ai remarqué, écrit Frédéric II à Voltaire, et d'autres comme moi, que les endroits où il y a le plus de couvents de moines, sont ceux où le peuple est le plus aveuglément attaché à la superstition. Il n'est pas douteux que si l'on parvient à détruire ces asiles du fanatisme, le peuple ne devienne un peu indifférent ou tiède sur ces objets qui sont actuellement ceux de sa vénération. [...] Les moines une fois abolis, répondra l'impie Voltaire, l'erreur est exposée au mépris universel ⁵.

Dès lors commença une guerre psychologique contre les religieux. « Des frontières de la Suisse, écrit l'abbé Bénac, Voltaire jetait à pleines mains le ridicule sur les moines. Les brocards dont il les couvrait, multipliés à l'infini par de complaisants échos, portaient le découragement au cœur des religieux tièdes, et les faisaient rougir d'un habit et d'un état voués à tant d'opprobres ⁶. » « Les sophistes inondaient le public de tant de libelles contre les moines, ils étaient venus à bout de les rendre si ridicules, qu'à peine se présentait-il quelques nouveaux sujets pour remplacer les morts ⁷. »

1 — *Ibid.*, p. 395-396.

2 — *Ibid.*, p. 354-364.

3 — *Ibid.*, p. 353.

4 — Abbé Augustin BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobisme*, éd. de Chiré, 2005, t. 1, p. 70.

5 — *Ibid.*, p. 72-73.

6 — Abbé BÉNAC, *Père Ambroise de Lombez*, Paris, Poussielgue, 1908, p. 34.

7 — BARRUEL, *ibid.*, p. 79.

En 1765, le clergé de France se réunit en assemblée générale pour discuter les questions brûlantes qui s'agitaient de toutes parts. Simultanément, « les ennemis implacables des ordres religieux, feignant un saint zèle pour les intérêts sacrés de la religion et de l'Église, ne cessaient de protester contre les prétendus désordres des communautés monastiques ¹ ». L'Assemblée du Clergé s'émut de ces attaques et prit les mesures pour protéger les religieux. Sur ces entrefaites, mal conseillé par des prélats courtisans, Louis XV ordonna à l'Assemblée de suspendre ses séances et se déclara seul compétent pour la réforme des ordres religieux. Il créa une commission composée de dix membres (dont aucun n'était religieux) ; cette commission, connue sous le nom de commission des réguliers, se vit confier les pouvoirs les plus arbitraires ² comme visiter toutes les congrégations, se faire rendre compte du temporel et du spirituel, exiger la remise de tous les documents et registres, enfin faire toutes les réformes que le roi jugerait opportunes.

On remarquera cette intrusion du pouvoir séculier dans le gouvernement de l'Église, et particulièrement la création d'une structure parallèle et parasite, véritable arme de guerre contre l'Église. Enfin, cette structure s'appuyait sur une autorité incontestée mais exercée de façon abusive, celle du roi. Cette autorité servit à accréditer des mesures tellement inacceptables que sans cela personne ne les aurait reçues. On retrouvera cette même tactique dans la Révolution de 1789 et dans celle du concile Vatican II.

Parmi les mesures prises par ladite commission, citons les plus néfastes. On supprima les couvents de moins de vingt religieux, ce qui aboutit à la fermeture de 1500 maisons. L'âge de la profession religieuse fut reculé à vingt-et-un ans, alors que le Droit canon le fixait à seize ans. En effet, à cet âge, les jeunes gens se consacraient à Dieu et se dérobaient « aux dangers des passions, dans l'âge où elles se développent avec plus d'activité ». Dès lors, le résultat de cette mesure ne tarda pas à se manifester : les jeunes gens, « livrés à leurs passions, ou bien croyant perdre les années qu'il aurait fallu attendre pour entrer en religion, ne pensèrent presque plus à cet état ³ ». Ceux qui persévéraient dans leur dessein de se donner à Dieu entraient avec des habitudes déjà trop formées pour se plier aisément à la règle. Ainsi, la commission ne fit qu'augmenter les abus qu'elle prétendait supprimer. Un autre arrêt prescrivit la suppression de plusieurs Ordres ⁴. Pour venir à bout des capucins, la commission tenta de leur imposer de nouvelles constitutions ⁵ lors d'un chapitre national composé par elle, mais

1 — BÉNAC, *ibid.*, p. 35.

2 — Bien entendu, ces pouvoirs sont complètement usurpés, le roi n'ayant aucune compétence pour intervenir directement dans le gouvernement de l'Église. Seul le pape pouvait conférer à une commission cette compétence juridique.

3 — BARRUEL, *ibid.*, p. 76.

4 — Dont celui de Grandmont. Le couvent d'Avrillé est un ancien prieuré de cet Ordre.

5 — Ce pouvoir n'appartient qu'au chapitre général, sous la dépendance du Saint-Siège ; autre intrusion illégitime.

les fils de saint François résistèrent avec succès. Toutes ces intrusions semèrent la division et l'anarchie dans toutes les communautés.

Aussi certaines d'entre elles, excédées par les tracasseries de la commission, demandaient elles-mêmes leur suppression.

La commission des réguliers vécut sept ans (1766-1773), mais cela suffit à ébranler la vie religieuse en France, semant le désordre et tarissant les vocations. Seules les religieuses, soumises à la protection directe des évêques, échappèrent à ce fléau et connurent la prospérité. Malgré cela, les Philosophes pouvaient se frotter les mains ¹.

2) La Révolution française

Désormais, la voie est libre, la fureur jacobine va s'exercer jusqu'au bout. Il va devenir évident pour tous qu'au fond, ce n'est pas tant aux religieux qu'à l'Église elle-même que les conjurés en voulaient. Ceux-ci vont tenter de l'éradiquer dans son fondement ultime qu'est la religion, et dans son fondement visible que sont les évêques.

Si l'on veut diminuer le fanatisme, écrit Frédéric II à Voltaire, il ne faut pas d'abord toucher aux évêques ; mais si l'on parvient à diminuer les moines, surtout les ordres mendiants, le peuple se refroidira. Celui-là moins superstitieux, permettra aux puissances de ranger les évêques selon qu'il conviendra à leur état.

Il n'est pas temps d'y toucher [aux évêques], dit-il encore en 1767, il faut commencer par détruire ceux qui soufflent l'embrasement du fanatisme [les moines] au cœur du peuple. Dès que le peuple sera refroidi, les évêques deviendront de petits garçons dont les souverains disposeront par la suite des temps comme ils voudront ².

Mettre au pas les évêques pour les manipuler, tel sera le projet audacieux de la Constitution civile du Clergé. Cette constitution réglera aussi leur compte aux religieux.

a) Mesures persécutrices

La Révolution commença par séculariser les biens, déclarant que les propriétés ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation. On déclara que les religieux qui voulaient quitter leur cloître étaient libres, tout en rassurant ceux qui souhaitaient rester. Mais peu à peu, des pressions furent faites et on les chassa de leurs maisons. De la sécularisation des biens, on passa à celle des personnes.

¹ — Le président de la commission des réguliers était l'évêque Loménie de Brienne, en qui d'Alembert voyait un excellent auxiliaire. Voir BARRUEL, *ibid.*, p. 78.

² — BARRUEL, *ibid.*, p. 74 et 73.

Un décret du 13 février 1790 déclare supprimés tous les ordres existants, et défend d'en fonder de nouveaux. L'Assemblée nationale prétend par là que les religieux sont déliés de leurs vœux, et leur interdit le port de l'habit, dit Pie VI, « pour qu'il ne reste aucune trace de l'état auquel on les avait arrachés, et pour effacer même jusqu'au souvenir des ordres monastiques. On a donc détruit les religieux, d'abord pour s'emparer de leurs biens ¹, ensuite pour anéantir la race de ces hommes qui pouvaient éclairer le peuple, et s'opposer à la corruption des mœurs ² ». Pie VI proteste contre ces mesures dans son Bref *Quod aliquantum*, du 10 mars 1791.

b) Propagande antireligieuse

Les Philosophes avaient donné le ton, les Jacobins prirent le relais. « Parmi les périodiques qui répandaient le poison, on peut citer : *l'Ami du peuple*, rédigé par Marat, qui débuta le 12 juillet 1789 ; *l'Anti-fanatique*, de la même époque [...]. Les moines, surtout, étaient représentés sous les emblèmes des animaux les plus vils et les plus dégoûtants ³. »

Outre la presse, « le théâtre, a dit Mgr Gaume, fut l'école de la Révolution à l'usage de l'âge mûr ». Les pièces jouées mettaient calomnieusement en scène des religieux et religieuses remplis de vices.

Les pièces de théâtre écrites dans ces pensées corruptrices que la Révolution vit paraître sont fort nombreuses. (... Les auteurs dramatiques) ont fait appel aux passions sauvages, au mensonge, à la calomnie, à l'obsécénité, pour servir les bas instincts du peuple, en dépouillant de leur caractère sacré et intangible la foi et les ministres de la foi ⁴.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que le peuple ait secondé les bourreaux dans le martyre de tant de religieux et de religieuses durant la Terreur.

c) Conclusion

Derrière les religieux, c'est à la religion que la Révolution en veut ; c'est pour la détruire qu'elle s'en prend à leurs personnes.

Assurément, dit Mgr Freppel, la destruction du catholicisme en France par la Constitution civile du Clergé d'abord, par la persécution violente dans la suite, n'a cessé d'être le principal objectif des chefs de la Révolution [...]. Son principe, comme son but, c'est d'en éliminer le christianisme tout entier, la Révéla-

¹ — Voir BARRUEL, *ibid.*, p. 72-73.

² — Bref *Quod aliquantum*, in *Recueil des allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques citées dans le syllabus*, Paris, Librairie Adrien Le Clere, 1865, p. 93.

³ — Père THOMAS, *la Révolution et les Frères Mineurs capucins*, Montpellier, Manufacture de la Charité, 1913, p. 113.

⁴ — *Ibid.*, p. 114-115.

tion divine et l'ordre surnaturel, pour s'en tenir uniquement à ce que les théoriciens appellent les données de la nature et de la raison ¹.

Ces données sont exprimées dans la déclaration des Droits de l'homme.

C'est en s'appuyant sur la déclaration des Droits de l'homme que Barnave demandera l'abolition de la vie religieuse comme contraire à ces droits, tandis que Dupont obtiendra, au nom de la même déclaration, le droit de citoyen pour le juif, tenu à l'écart jusqu'alors ².

Et derrière la Révolution, nous ne pouvons qu'apercevoir la haine de Satan s'acharnant à anéantir l'œuvre de Jésus-Christ. Cependant, si le divin Maître a permis cela, il a en même temps donné les grâces pour en profiter. La persécution souterraine de Brienne avait ébranlé les religieux, dit Barruel ; « la persécution ouverte de l'Assemblée nationale les ranima, en leur montrant à quoi tendait une suppression méditée depuis longtemps, comme un des grands moyens philosophiques pour arriver à la perte absolue du christianisme ³. »

3) Napoléon Bonaparte

L'acte le plus connu de l'empereur vis-à-vis de l'Église est le concordat de 1801 ⁴. La question des religieux n'y était pas traitée. L'opprobre que la presse et le théâtre impies avaient répandu sur eux demeurait vivace, si bien qu'ils ne furent généralement pas rétablis. Cependant, par simple utilité publique – l'opportunisme est décidément la règle qui inspira Napoléon – il permit le retour des congrégations enseignantes en 1808 ⁵.

Qu'il n'ait pas autorisé les autres ordres, il n'y a pas à s'en étonner.

On veut détruire la Révolution, disait-il un jour. Je la défendrai, car je suis la Révolution, moi, moi ⁶.

Bonaparte, écrit Mgr Delassus, se garda bien de laisser les ordres religieux se reconstituer [...]. Il disait d'ailleurs et répétait qu'il ne voulait point de congrégations, que cela était inutile, qu'il n'y a pas à craindre qu'il rétablisse les moines ⁷.

L'empereur écrivait un jour : « Vous le savez d'ailleurs, je n'aime pas les moines, car je les ai détruits partout. »

Charmant aveu, qui nous en dit long sur l'esprit qui le conduisait.

1 — Cité par le père THOMAS, *ibid.*, p. 43.

2 — *Ibid.*, p. 48.

3 — BARRUEL, *ibid.*, p. 79-80.

4 — Sur cet acte, voir Charles GERRIN, « Les portes de l'enfer », *Le Sel de la terre* 31, hiver 1999-2000, p. 116 sq ; et 32, printemps 2000, p. 146 sq.

5 — Voir l'abbé ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, 2^e édition, Paris, Gaume Frères, 1852, tome 28, p.70.

6 — Cité par Mgr Henri DELASSUS, *La conjuration antichrétienne*, Lille, Desclée, 1910, p. 212.

7 — *Ibid.*, p. 202-203.

4) Les expulsions de 1880

Sous la Restauration, peu à peu, les congrégations se reconstituaient en France, et l'on peut dire que le 19^e siècle connut une efflorescence extraordinaire d'instituts religieux, un véritable renouveau. Hélas, les principes de 1789 n'ayant pas été éradiqués, ils devaient produire leurs fruits amers. En 1876, les radicaux sortent vainqueurs des élections législatives. En 1879, Mac-Mahon démissionne et Jules Grévy lui succède comme chef d'État, avec Jules Ferry comme ministre de l'Instruction publique.

La haine anticléricale s'exprime publiquement : « Il est temps que la République cesse de se montrer aimable pour les cléricaux », dit un journal. Un projet de loi ôtant le droit d'enseigner aux congrégations non autorisées est rejeté par le Sénat. La presse radicale exprime sa rage. A défaut de loi, le gouvernement produira deux décrets le 29 mars 1880, le premier chassant les jésuites, le second exigeant de toutes les congrégations « non autorisées » qu'elles demandent dans les trois mois l'autorisation légale. A cette occasion, chacune devait donner la liste de ses membres, l'état des comptes, et un exemplaire de la règle. Il s'agissait, dit le père Marie-Antoine, « de soumettre ces mêmes constitutions et statuts, dictés par le Saint-Esprit, à la délibération et à l'approbation d'une Chambre maçonnique ¹ ».

Ce décret était une mesure vexatoire, car aucune loi n'empêchait de vivre en commun ; par ailleurs, la Révolution ayant fait de la religion une question privée – ce qui est un grand malheur – n'avait pas à s'occuper de ce que certains citoyens aient fait des vœux ou non.

La réaction de tous les religieux fut unanime :

Le gouvernement nous demande de solliciter de sa bienveillance le privilège de l'autorisation. Nous ne l'avons pas fait, nous ne le ferons pas. S'il croit que nous allons nous abaisser devant lui, que le gouvernement nous permette de lui dire qu'il ne nous connaît pas... Non, en vérité, on ne nous connaît pas. Si vous frappez quelques-uns de nos frères parce qu'ils vous déplaisent davantage ², frappez-nous tous. Nous sommes tous coupables du même crime... Nous étions unis, nous le sommes plus que jamais. Voici notre devise : Plutôt la mort que le déshonneur. Restons unis, nous serons invincibles. Si nous ne cherchons pas à être *reconnus*, nous tenons à être *connus*. Nous dirons à tous ce que nous som-

¹ — Père MARIE-ANTOINE DE LAVAU, *Le livre des proscrits*, Toulouse, éditions du Pech, 2011, p. 36.

² — Il s'agit des jésuites, chassés sans conditions, sans même qu'il soit question de demander d'autorisation. L'idée de jouir tranquillement d'une autorisation demandée aux bourreaux de leurs frères jésuites répugna aux autres religieux, comme elle doit répugner à tout homme d'honneur.

mes, la place que nous tenons dans l'Évangile et dans l'histoire ¹.

Ce n'est pas que [les congrégations] méconnaissent les avantages liés à l'existence légale, disait leur déclaration commune, mais elles ne pensent pas qu'il leur convienne de rechercher ces avantages, dans des circonstances qui pourraient faire interpréter cette démarche comme une condamnation de leur passé, et comme l'aveu d'une illégalité dont elles ne se sentent pas coupables ².

La Révolution chercha à diviser le corps compact des religieux, par des promesses aux uns, des menaces aux autres. Rien n'y fit. Le gouvernement changea alors de tactique, faisant circuler dans la presse l'information mensongère que certaines congrégations avaient fait leur demande d'autorisation. Mais on ne citait aucun nom, aussi le public resta-t-il incrédule. « D'autres journaux traitaient les religieux de factieux, de révoltés ; ils réclamaient contre eux la rigueur des lois. [...] Pendant ce temps, des écrivains à gages [...] préparaient les esprits à l'expulsion des religieux et à la fermeture des couvents. Ils voulaient enlever aux persécutés l'auréole de victimes, et [...] on lisait dans les feuilles publiques déchaînées contre les congréganistes les plus odieuses et les plus sottes calomnies, toutes les infamies, tous les mensonges ³. »

Enfin, la Révolution espérait que l'expulsion des jésuites ferait trembler les autres congrégations. Il n'en fut rien. Elle ne modifia pas leur attitude décidée. Les causes dissolvantes vinrent d'ailleurs, comme nous allons le voir.

Pour régler cette affaire des congrégations, le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, proposa un texte de déclaration que signeraient tous les supérieurs de congrégations. Ce texte stipulait :

Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions de leur pays. [...] Elles rejettent toute solidarité avec les partis et les passions politiques. [...] Aussi ne peuvent-elles s'empêcher de nourrir l'espoir que le gouvernement accueillera avec bienveillance les déclarations sincères et loyales dont elles prennent l'initiative, et que, pleinement rassuré sur les sentiments qui les animent, il les laissera continuer librement les œuvres de prière, d'instruction et de charité auxquelles leurs membres ont dévoué leur vie ⁴.

Quel contraste entre cette déclaration rampante, pleine d'obséquiosité envers un pouvoir persécuteur et d'illusions à son égard, et la noble fierté inspirant la première déclaration citée plus haut ! Aussi, à l'unanimité, les

¹ — *Ibid.*, p. 26. Voir abbé Emmanuel BARBIER, *Histoire du catholicisme libéral*, Bordeaux, Imprimerie Cadoret, 1924, t. II, p. 29-31.

² — BARBIER, *ibid.*, p. 31.

³ — *Ibid.*, p. 34.

⁴ — *Ibid.*, p. 57-58. Cette déclaration exprime la quintessence du toast d'Alger (1890) et des consignes de ralliement lancées en 1892 par Léon XIII, à l'instigation du cardinal Lavigerie.

supérieurs rejetèrent ce projet. Mais le cardinal insista tant et si bien auprès de Léon XIII que celui-ci céda.

La mort dans l'âme, les religieux s'inclinèrent et signèrent cette déclaration. « Les catholiques, dit l'abbé Barbier, en masse, s'élevèrent avec indignation contre le document ainsi tenu dans l'ombre, et considérèrent toute cette affaire comme une défection ¹. »

« Il faut maintenant chercher la clé de cette histoire, poursuit l'auteur. [...] Par cette déclaration, on était arrivé à transformer, avec une habilité extraordinaire, la question des décrets en une question exclusivement politique. Voilà la clé ². » En effet, les décrets étaient présentés comme une légitime défense du gouvernement, et les congrégations passaient du terrain religieux, qui était le leur, à celui de la politique, pour y accepter la position de suspects ! Les communistes chinois devaient reprendre exactement la même tactique, éminemment subversive. Peu avant la signature de cette déclaration, Mgr Freppel s'écriait :

Faire dire à de pauvres servantes du Saint-Sacrement et à des Carmélites qu'elles n'ont pas obéi à des répugnances politiques, *qu'elles protestent de leur respect et de leur soumission à l'égard des instances républicaines*, ce serait, de la part de l'épiscopat, un acte qui ne semblerait pas avoir tout le sérieux désirable... N'est-il pas à craindre que la presse, actuellement, et l'histoire, plus tard, ne trouve matière à plaisanterie dans le fait d'une supérieure de Visitandines, d'Ursulines, venant déclarer *qu'elles rejettent toute solidarité avec les passions politiques* ?

Néanmoins, n'ayant pas demandé leur autorisation, les religieux furent expulsés en octobre et novembre. La France comptait, en 1877, cinq cents congrégations et 22 000 religieux et religieuses. Deux cent soixante-et-un établissements furent dispersés. Les religieux ayant résisté passivement, c'est par la violence que se fit l'expulsion. On envoya des agents qui s'armèrent de haches et d'autres outils pour forcer les couvents. A leur sortie, les religieux étaient ovationnés par la foule. Bien souvent, les séculiers se dévouèrent pour défendre les religieux. Quant aux religieuses, elles ne furent pas inquiétées.

On voit en ces événements la même rage satanique que celle que nous avons constatée en 1789. « Ouvrez au nom de la loi », disaient les crocheurs. « Moi, dit le père Marie-Antoine, je n'ai entendu qu'un mot : "Ouvrez au nom de Satan !" Et j'ai fermé au nom de mon Dieu ³ ! » Car c'est en effet Jésus-Christ qui est visé dans cette expulsion. « Ils m'ont haï sans raison ⁴ » ; « Ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront ⁵ ».

1 — *Ibid.*, p. 60.

2 — *Ibid.*, p. 62.

3 — Père MARIE-ANTOINE, *ibid.*, p. 99.

4 — Ps 35, 19 ; 69, 5. Jn 15, 25.

5 — Jn 15, 20.

5) Les expulsions de 1903

Les persécutions de 1880 avaient fortement ému l'opinion publique. Aussi le gouvernement ferma-t-il les yeux, et peu à peu les religieux purent rentrer. Mais la trêve fut de courte durée. La République radicale revint au pouvoir avec Waldeck-Rousseau et Combes. Le gouvernement menait une véritable guerre contre l'Église, lui cherchant querelle à tout propos, et visant la séparation de l'Église et de l'État.

Ainsi, le 1^{er} juillet 1901, une loi fut votée, qui réclamait que les congrégations demandent l'autorisation d'exister en France. La sacrée congrégation des Évêques et Réguliers publia une instruction permettant de faire cette demande.

Les congrégations non autorisées étaient au nombre de 753, dont 147 d'hommes et 606 de femmes. [...] Parmi les congrégations d'hommes, 63 seulement demandèrent l'autorisation ¹ [...]. D'ailleurs, il faut bien dire qu'un vent d'optimisme n'avait cessé de régner dans certains rangs catholiques. [...] 84 instituts d'hommes ² se refusèrent à demander l'autorisation, et parmi eux notamment les jésuites, qui étaient très assurés de ne pas l'obtenir, car ils étaient principalement visés, avec les Assomptionnistes, par les projets du gouvernement. [...] Léon XIII, tout en approuvant les jésuites, à cause de leur condition spéciale, encourageait à la soumission. Quant aux congrégations de femmes, les deux tiers, c'est-à-dire un peu plus de quatre cents, se conformèrent aux prescriptions de la loi. C'étaient autant de victimes qui s'offraient ³.

En fin de compte, les rapports concernant les demandes d'autorisation ne furent pas même discutés à la chambre, et c'est en bloc, sans examen, qu'ils furent repoussés par un vote unique (et inique !), le 24 mars 1903. De ce fait, d'après le texte même de la loi du 1^{er} juillet, toutes les congrégations qui venaient de faire leur demande d'autorisation étaient dissoutes.

Les religieux, comme en 1880, résistèrent passivement ⁴ et furent chassés par la force armée. Le père Alphonse de Molain, supérieur de la province capucine de Lyon, comparut devant le tribunal. Dans sa déclaration, lors du jugement, il dit :

1 — Parmi elles, les dominicains et les capucins. Pour ces derniers, un précepte d'obéissance leur fut intimé de la part du ministre général. Certains religieux demandèrent à ce que leur nom ne figurât pas sur la liste à fournir au gouvernement, mais la réponse des supérieurs fut que la liste devait être complète. Pour la deuxième fois, il fallut boire le calice jusqu'à la lie par une obéissance héroïque.

2 — Soit 60%.

3 — BARBIER, *ibid.*, p. 505-506.

4 — En 1880, dans leur résistance, ils s'appuyèrent *ad hominem* sur le fait que les décrets étaient contraires à la législation en vigueur, donc *illégaux*. En 1903, la loi elle-même était persécutrice, donc *illégitime* (contraire à la loi naturelle et à la loi divine), aussi en appelèrent-ils au tribunal de Dieu.

C'est la guerre au Christ ! Trouvera-t-on mauvais alors, Messieurs, que, serviteurs de ce Dieu à qui l'on déclare ainsi la guerre, comptant sur son appui invincible, nous protestions de toute notre âme contre une mesure qui n'est pas une loi parce qu'elle est à la fois injuste et impie. [...] Reprenant donc l'antique parole de saint Pierre, toute d'actualité en ce jour, je dis : Avant d'obéir aux hommes, il faut obéir à Dieu ! [...] On nous cite au tribunal des hommes, nous nous en remettons au tribunal de Dieu. Les hommes passent, Dieu demeure ¹.

Telle est la conception traditionnelle de l'obéissance, chez ces religieux qui eurent l'occasion de manifester par ailleurs de façon si héroïque cette vertu.

Les chartreux n'échappèrent pas à ces violences. Ceux de la Grande Chartreuse s'étaient rassemblés au chœur lorsque les forces armées arrivèrent. Des laïcs les défendirent généreusement. On traîna de force les religieux à l'extérieur. Là, on leur dit : « Vous êtes libres ! ». « Ce que voyant, ils regagnèrent leur monastère. Mais les fantassins vinrent les y saisir, et, baïonnettes au canon, les mirent à la porte. Ils comprirent alors toute l'odieuse ironie de la phrase qui leur fut répétée : "Messieurs, vous êtes libres" ². » La Révolution tente de « libérer » l'homme du doux joug de Notre-Seigneur, et interdit le service de Dieu (ou au moins le rend difficile).

Cette deuxième expulsion manifeste, autant que la première, l'inutilité de chercher à être reconnu par un pouvoir persécuteur. Après les événements de 1880 on aurait à la rigueur pu imputer l'exil des religieux à leur refus de demande d'autorisation. Désormais, il est évident que le problème n'était pas là. On n'avait pas affaire à des hommes loyaux, mais à des personnages décidés à faire disparaître de la France Notre-Seigneur et son Église.

Une autre leçon est que le danger n'est pas dans la persécution extérieure, mais dans le fléchissement des principes. Ainsi la déclaration du cardinal Lavignerie a-t-elle fait avancer la cause des persécuteurs.

Enfin, ce fléchissement des principes est entraîné par une pratique (« praxis », dirions-nous) de coopération avec un pouvoir persécuteur. En 1880, les idées étaient claires : aucun compromis n'était possible aux yeux des religieux. La déclaration qui leur fut imposée était une brèche, et initia tout un mouvement ³. Vingt ans plus tard, les idées n'étaient plus aussi

¹ — Père THÉOTIME DE SAINT-JUST, *Les capucins de Lyon*, Saint-Étienne, Petit Messager de Saint-François, 1942, p.189.

² — UN CHARTREUX, *La Grande Chartreuse*, 12^e édition, Grenoble, 1976, p. 141.

³ — Léon XIII pensait que l'on pouvait raisonner les meneurs de la Révolution en leur montrant les bienfaits apportés par l'Église à la société, et que l'Église avait toujours été loyale. Dès lors, sans blesser directement les principes, il s'évertua à éviter tout conflit avec la République, espérant apaiser le gouvernement, lui assurant la loyauté des catholiques. Cependant, le gouvernement suscitait lui-même ces conflits ; et comme les catholiques devaient faire preuve de « loyauté », la résistance fut brisée ; la Révolution pouvait avancer. En outre, les catholiques prirent le pli de chercher des accommodements avec les pouvoirs en

claires. C'est dès le début qu'il faut être ferme. Certes, c'est facile à dire, un siècle plus tard, ce l'était moins, à l'époque. Mais il est permis de tirer les leçons du passé.

Tout comme au 18^e siècle, c'est aux religieux que la Révolution commença à s'en prendre. Ce contrefort une fois abattu, elle pouvait procéder à la séparation de l'Église et de l'État. Alors, les mêmes catholiques qui avaient soutenu les religieux, se signalèrent par leur vaillance à défendre leurs évêques et leurs églises contre les tentatives d'inventaire des biens ecclésiastiques.

6) Conclusion

A la fin de cette partie sur les persécutions de l'extérieur, il nous faut retenir que Satan a pour la vie religieuse une haine implacable. Cette haine sera moins visible, moins patente dans la persécution de l'intérieur, mais non moins réelle. Les erreurs tendant à ruiner la vie religieuse ont le même auteur que les persécutions physiques, à savoir le démon. Aussi devons-nous rejeter ces erreurs avec la même noblesse de sentiments que nos pères de 1880, eux qui refusèrent tout accommodement avec les fausses doctrines.

II. – Persécutions de l'intérieur, ou pénétration des idées de la révolution

Les religieux expulsés furent rappelés en 1914 pour défendre la patrie. Bon nombre d'entre eux répondirent, faisant preuve d'un remarquable dévouement. Les hostilités achevées, certains décidèrent de rester en France ¹. On n'osa pas les chasser, ce qui aurait été odieux. Le Cartel des gauches envisagea un moment leur expulsion, mais cela n'aboutit pas. Les Chartreux, eux, durent attendre 1940, après la chute de la III^e République, pour rentrer ². Désormais, une autre « persécution », celle des idées, était suffisamment avancée pour prédominer.

A défaut d'avoir pu anéantir par la violence les instituts religieux, la Révolution va chercher à en corrompre les membres. Cette pénétration de ses idées avait déjà commencé au 18^e siècle, c'était inévitable ³. En effet, les can-

place. Tel est le drame du ralliement. Pour y remédier, il fallait sortir de l'erreur initiale d'appréciation : nous n'avons pas affaire à des hommes loyaux. Il faut donc avant tout leur opposer la force de l'affirmation des principes. C'est ce que fit saint Pie X. « Notre victoire sur le monde, c'est notre foi. »

¹ — Par exemple les capucins. Voir père THÉOTIME DE SAINT-JUST, *ibid.*, p. 240 sq.

² — Voir *La Grande Chartreuse*, p. 146-150.

³ — Voir BARRUEL, *ibid.*, p. 79.

didats à la vie consacrée sont plus ou moins contaminés par l'air du temps. Mais à partir du 19^e siècle devait commencer une offensive systématique.

En effet, il y a deux façons de mener une guerre : soit l'offensive directe, qui ne se fait pas sans perte des deux côtés ; soit la guerre subversive, qui demande certes plus de patience, mais est plus efficace.

C'est une guerre psychologique qui consiste à *orienter* l'adversaire et à le conduire *lui-même* soit à s'affaiblir, soit à capituler, le fin du fin consistant à rendre l'adversaire [...] heureux d'y participer [...]. La subversion est un art, [...] elle est l'étude et l'application de techniques propres à désorganiser sournoisement son adversaire en le conduisant à se perdre lui-même sans conflit réel ¹.

Bref, la subversion est le renversement de l'ordre établi, par des moyens détournés. Et comme l'autorité est le garant de l'ordre établi, la subversion visera toujours plus ou moins l'autorité ². Ceci vaut pour toute société. Mais pour l'Église, Satan tentera de la révolter contre son divin Chef, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tant que l'Église lui est soumise, elle n'a rien à craindre : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ³. » Mais si les hommes d'Église se soustraient à l'ordre imposé par le Christ, de grands troubles s'ensuivront ; l'Église reste debout, car elle est indéfectible, mais le salut de beaucoup d'âmes se trouve compromis.

Le modèle en matière de subversion est Balaam. Le roi des Madianites, Balac, avait demandé au mage de maudire Israël.

N'espérez pas, répondit Balaam, voir jamais périr les Israélites, ni par les armes, ni par la peste, ni par la famine, ni par quoi que ce soit : parce que Dieu les a pris sous sa protection et les garantira contre tous ces malheurs. Même s'ils sont frappés par quelque désastre, ils s'en relèveront heureusement, rendus plus sages par ce châtiment. Si vous voulez triompher d'eux, au moins pour quelque temps, je vais vous en donner le moyen infaillible. Envoyez vers leur camp, très bien parées, les plus belles jeunes filles et jeunes femmes de chez vous. Recommandez à celles-ci de ne rien négliger pour exciter l'amour des jeunes Hébreux les plus en vue et les plus braves. Quand elles auront réussi à allumer la passion dans leur cœur et qu'elles les en verront complètement possédés, elles feront semblant de vouloir se retirer. Eux, naturellement, vont les supplier de rester. Elles répondront alors qu'il leur est impossible d'accéder à leur désir, à

¹ — Abbé François-Marie CHAUTARD, *Le Chardonnet* 249, juin 2009, p. 4-5.

² — Même lorsque le chef est en révolte contre l'ordre naturel ou l'ordre divin, il est bien obligé de conserver un certain ordre, sans quoi l'on sombre dans l'anarchie ; en tant qu'il est le gardien de ce reste d'ordre, il sera lui-même la cible de la subversion. Un exemple connu est celui de Paul VI. Lorsqu'il instaura la révolution dans l'Église, pendant le Concile et après, il jouit d'une popularité universelle. Mais lorsqu'il freina certains excès, comme par la condamnation de la contraception (1968), plusieurs conférences épiscopales se soulevèrent contre lui.

³ — Mt 16, 18.

moins qu'ils ne s'engagent solennellement à abandonner leurs lois et le culte de leur Dieu, pour adorer les dieux des Madianites et des Moabites.

Le conseil fut suivi, commente Dom de Monléon ; les jeunes courtisanes séduisirent un certain nombre d'Hébreux. Aveuglés par la passion, ces derniers acceptèrent de sacrifier aux idoles. « De leur groupe, le poison de l'apostasie se répandit dans le peuple avec une virulence extraordinaire, et la corruption devint générale ¹. » Réparation ayant été faite, le châtement divin fut écarté.

Dans la subversion des ordres religieux, le démon procède de façon semblable. Les jeunes filles madianites sont l'image du monde (les trois concupiscences) qui vient séduire les religieux, introduisant le relâchement, et qui leur donne le goût de la liberté. Vienne le tentateur qui présente l'observance traditionnelle comme l'ennemi de la liberté, le religieux rejettera plus aisément ce qu'il avait promis de garder toute sa vie, tout comme les jeunes Hébreux qui apostasièrent. C'est exactement ce que nous allons voir exposer comme plan par les Carbonari.

1) Les Carbonari

Les Carbonari sont une branche de la franc-maçonnerie fondée en Italie. Leur nom de Carbonari, ou charbonniers, leur vient de ce que – pour voiler leurs véritables objectifs – ils s'étaient groupés officiellement pour le commerce du charbon. Ainsi, les groupements locaux s'appelaient « ventes ». Le conseil dirigeant avait pour nom la « Haute-Vente » et était composé de quarante membres, eux-mêmes soumis à des supérieurs inconnus. Leur but, à court terme, était le renversement des États pontificaux ; à long terme, ils visaient la subversion de tout le catholicisme, particulièrement en programmant le triomphe de l'idée révolutionnaire par un pape. Leurs documents secrets furent saisis lors de perquisitions sous Grégoire XVI ².

Notre but final, disent les Instructions secrètes de la Haute-Vente, est celui de Voltaire et de la Révolution française, l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et même de l'idée chrétienne, qui, restée debout sur les ruines de Rome, en serait la perpétuation plus tard ³. [...] Il faut décatoliser le monde [...]. La révolution dans l'Église, c'est la révolution en permanence ⁴.

Pour y arriver, les autorités de la Haute-Vente exhortent constamment à une extrême discrétion, procédant par degrés en insufflant les idées révo-

¹ — Dom Jean DE MONLÉON, *Moïse*, Paris, éd. de la Source, 1956, p. 409-410.

² — Ils furent publiés par Jacques CRÉTINEAU-JOLY, dans *L'Église romaine et la Révolution*. Pie IX s'est porté garant de l'authenticité de ces documents.

³ — Cité par Mgr DELASSUS, *La Conjuration antichrétienne*, Lille, DDB, 1910, t. III, p. 1039.

⁴ — *Ibid.*, p. 1053.

lutionnaires. « L'ambition nous perdrait », disent-elles. Leur action sera donc peu visible, impalpable.

Leur tactique sera différente suivant l'âge des clercs visés. « Il y a peu de choses à faire avec les vieux cardinaux, » disent-ils, car leurs principes sont déjà profondément ancrés. Envers eux, la méthode sera de les tourner en ridicule, par la calomnie et les pamphlets. Quant à la jeunesse, « c'est elle qu'il faut séduire, elle que nous devons entraîner, sans qu'elle s'en doute, sous le drapeau des sociétés secrètes ». Pour cela, ils se présenteront à elle avec une réputation d'intégrité morale. « Cette réputation donnera accès à nos doctrines au sein du jeune clergé comme au fond des couvents. » « Tendez vos filets comme Simon Barjona ; tendez-les au fond des sacristies, des séminaires et des couvents plutôt qu'au fond de la mer : et si vous ne précipitez rien, nous vous promettons une pêche plus miraculeuse que la sienne. » On retrouvera cette même tactique entre la Deuxième Guerre mondiale et le Concile ; les religieux observants seront tournés en ridicule, pendant que l'effervescence fera tourner la tête des jeunes.

Maintenant quel venin insuffler ? Tout d'abord, la Haute-Vente insiste pour ne pas faire de martyrs.

La Révolution française, dit Nubius ¹, qui a eu tant de bon, s'est trompée sur ce point [...]. Vous épargnez les corps, mais vous tuez les âmes. C'est le moral qu'il nous importe d'atteindre ; c'est donc le cœur que nous devons blesser. [...] Le catholicisme, dit Vindice, un autre conjuré, n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que la monarchie : mais ces deux bases de l'ordre social peuvent crouler sous la corruption ; ne nous lassons donc jamais de corrompre ².

Ce qu'il s'agit d'inoculer dans les âmes, c'est le libéralisme, l'altération des traditions ³.

Et Nubius commença son œuvre, rendant visite entre autres aux religieux. « Je visite dans leurs cellules le procureur général de l'Inquisition, le dominicain Jabalot, le théatin Ventura ou le franciscain Orioli. [...] Nous ne comptons pas les prêtres gagnés, les religieux séduits, nous ne le pourrions pas et je ne le voudrais pas ⁴. »

Nous avons acquis, écrit Gaétano à Nubius, et sans de trop grandes peines, des moines de tous les ordres [...]. Ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de meilleur ou de plus respectable ; mais n'importe. Pour le but cherché [toujours le même : la Révolution dans l'Église], un *Frater*, aux yeux du peuple, est toujours un religieux. [...] Nous avons complètement échoué sur les jésuites. Depuis que

¹ — *Ibid.*, p. 1063. Nubius est le pseudonyme d'un des conjurés. Pie IX jugea opportun, par prudence, de ne pas publier leurs véritables noms.

² — *Ibid.*, p. 1074.

³ — On se reportera à Mgr DELASSUS, *ibid.*, ch. 29 à 37 ; dans ces neuf chapitres, il expose comment la franc-maçonnerie s'y prend pour la corruption des idées.

⁴ — *Ibid.*, p. 1056.

nous conspirons, il a été impossible de mettre la main sur un Ignacien, et il faudrait savoir pourquoi cette obstination est si unanime ¹.

Cependant les Carbonari ne désarmèrent pas. Le rêve « des sociétés secrètes s'accomplira par la plus simple des raisons, disent les Instructions : c'est qu'il est basé sur les passions de l'homme. Ne nous décourageons donc ni pour un échec, ni pour un revers, ni pour une défaite ; [...] dressons toutes nos batteries, flattons toutes les passions, [...] et tout nous porte à croire que ce plan réussira un jour, au-delà même de nos calculs les plus improbables ². » Quelques années plus tard, l'un des conjurés s'épouvantera même de voir qu'ils étaient allés trop loin, ne contrôlant plus toutes ces passions qu'ils avaient eux-mêmes déchaînées ³. Autre phénomène que nous retrouverons dans l'après-concile.

En attendant, il nous reste à voir comment cette lente pénétration des idées de 1789 va s'infiltrer dans les esprits. Tout n'est pas le fait directement des franc-maçons, mais ceux-ci sauront bien exploiter ce phénomène.

2) L'américanisme et le père Hecker

a) *Le père Hecker (1819-1888)*

L'américanisme ⁴ est une tentative de conciliation systématique de l'Église avec le monde quant au dogme et quant à la discipline. Le libéralisme est plutôt une tendance, l'américanisme est un système. Or, le monde est opposé au christianisme. « Celui qui veut être l'ami du monde se constitue l'ennemi de Dieu ⁵. » Cette conciliation n'est donc possible que par l'oubli pratique du péché originel et de ses conséquences, et de la lutte à mener contre nos mauvaises tendances qui en découlent ⁶. Enfin, cet oubli a pour cause la fascination des biens terrestres exaltés par le monde et la Révolution, et mis par eux comme fondement de la civilisation moderne, laquelle se flatte de procurer un nouveau paradis terrestre, par l'exaltation de la dignité humaine.

Sur cette route, le premier obstacle rencontré est la vie religieuse, qui est la mise en pratique du rejet du monde. Les religieux sont les gardiens de la tradition ascétique léguée par les Pères du désert. Qu'à cela ne tienne ! L'américanisme veut changer l'ascétique, axant la vie intérieure sur son côté positif, oubliant la part de combat.

1 — *Ibid.*, p. 1084-1085.

2 — *Ibid.*, p. 1046-1047.

3 — *Ibid.*, p. 1081-1083.

4 — Sur cette question, voir Mgr DELASSUS, *L'Américanisme et la conjuration antichrétienne*, Lille, DDB, 1899.

5 — Jc 4,4.

6 — « Bien aimés, je vous exhorte [...] à vous garder des convoitises de la chair, qui font la guerre à l'âme » (1P 2, 11).

Le courant américaniste se réclame du père Hecker comme de son père et apôtre. Il sera utile de mettre en lumière cette figure, dont les idées ont fortement pénétré dans la nouvelle religion conciliaire.

Isaac Hecker vécut aux États-Unis. Né dans une famille protestante, formé par la philosophie de Kant, après avoir cherché la vérité à travers les différentes sectes de son pays, il se convertit au catholicisme à l'âge de vingt-cinq ans. Il entra alors chez les Rédemptoristes en Europe, et y fut ordonné prêtre.

Malheureusement, malgré sa conversion, il resta marqué par le subjectivisme de sa formation première. Cela se traduisit par une confiance excessive en ses idées propres, attribuant sans discernement ses inspirations au Saint-Esprit, ce qui ne fut pas sans conséquences graves, comme nous allons le voir.

Envoyé aux États-Unis avec quatre compagnons américains, le père Hecker se persuada qu'il avait la vocation de convertir les protestants d'Amérique par des controverses ¹. Mal conseillé par ses compagnons, illusionné par ses idées,

le père Hecker reconnut qu'en se faisant rédemptoriste il s'était trompé. Dieu l'appelait à une vocation spéciale, à faire « une œuvre à laquelle les rédemptoristes étaient impropres ». Et, en effet, saint Alphonse n'a pas établi directement sa congrégation pour faire des controverses avec les protestants, mais pour convertir catholiques et protestants par les missions apostoliques où l'on prêche les grandes vérités morales et le rappel des fins dernières de l'homme ².

Les cinq compagnons conçurent le projet d'établir une maison séparée vouée à cet apostolat. Sagement, les supérieurs refusèrent de confier la direction d'une maison à des religieux si récemment convertis, et qui plus est, avec un ministère qui n'est pas proprement celui des rédemptoristes. Contre les constitutions, le père Hecker s'entendit avec les évêques pour faire avancer le projet, ce dont les supérieurs furent mécontents. Recours ayant été fait au supérieur général, celui-ci confirma le refus de permission. Alors les cinq se rendirent à Rome auprès du pape sans permission, ce qui entraînait automatiquement leur renvoi de la congrégation.

Pie IX les délia de leurs vœux. Le père Hecker s'attacha dès lors à fonder et à diriger un nouvel institut basé sur ses « intuitions » : les Paulistes.

b) La spiritualité du père Hecker

Ce qui résume l'esprit du père Hecker, c'est le naturalisme de sa spiritualité, couvrant de l'autorité du Saint-Esprit ses inclinations personnelles.

¹ — Ces controverses consistaient à chercher les points communs entre les deux confessions.

² — Père Charles Maignen, *Le Père Hecker est-il un saint ?*, Rome, Desclée, 1898, p. 44.

Naturalisme exaltant les vertus naturelles aux dépens des vertus surnaturelles infuses. Il reproche à l'Église, dit le père Maignen, « d'avoir déprimé les volontés, affaibli les courages, rendu, en un mot, les catholiques "un peu enfants" ¹ ». En réalité, les deux sortes de vertus sont nécessaires, mais les vertus naturelles ne seront véritables que par le secours des vertus infuses.

Naturalisme dans une fausse distinction entre « vertus passives » et « vertus actives ». D'après lui, les premières sont les vertus d'humilité et surtout d'obéissance ; les secondes sont la confiance en soi et la générosité. Désormais, il faudrait mettre au second plan les vertus passives et exalter les actives. En réalité,

il n'y a pas de vertus *passives* ; il n'y a dans l'homme que des passions qu'il subit, s'il cède au mal, et des vertus qu'il exerce, s'il dompte ses passions. Toutes les vertus sont *actives* et tous les vices sont *passifs*. Un homme qui réprime ses instincts, qui mortifie sa nature, qui rompt sa volonté à l'obéissance, est un homme qui agit et, plus il agit par vertu, plus il devient apte à entreprendre de grandes choses ².

De son côté, l'abbé Tanquerey met en garde contre ce glissement dans la spiritualité moderne.

Aujourd'hui, dit-il, on aime à employer des expressions adoucies, qui indiquent le *but* à atteindre plutôt que *l'effort* à s'imposer. On dit qu'il faut *se réformer soi-même, se gouverner soi-même, faire l'éducation de la volonté, orienter son âme vers Dieu*. Ces expressions sont justes, pourvu qu'on sache montrer qu'on ne peut se réformer et se gouverner qu'en combattant et mortifiant les mauvaises tendances qui sont en nous ; qu'on ne fait l'éducation de la volonté qu'en matant, en disciplinant les facultés inférieures, et qu'on ne peut s'orienter vers Dieu qu'en se détachant des créatures et en se dépouillant de ses vices. En d'autres termes, il faut savoir, comme le fait la sainte Écriture, réunir les deux aspects de la mortification, montrer le but pour consoler, mais ne pas dissimuler l'effort nécessaire pour l'atteindre ³.

Enfin, pour couronner le tout, le père Hecker consacre le naturalisme en attribuant les mouvements de la nature au Saint-Esprit. « Ainsi, l'Esprit-Saint prenant, en quelque sorte, sous sa sauvegarde *l'initiative individuelle* pour développer la "*légitime confiance en soi*", et fortifiant cette confiance par une foi robuste à l'inspiration intérieure de Dieu, telle est, croyons-nous, la synthèse des idées du père Hecker. » « Ne tenez pas compte de ce que les gens disent, écrit ce dernier, gardez votre manière de voir, tenez-vous-en à votre sens et abondez-y ⁴. » Saint Jean de la Croix réduit à néant cette théorie.

¹ — *Ibid.*, p. 125.

² — *Ibid.*, p. 108.

³ — Adolphe TANQUEREY, *Précis de théologie ascétique et mystique*, 10^e édition, Paris, Desclée, 1928, p. 486.

⁴ — Père MAIGNEN, *Ibid.*, p. 110.

Dieu aime tellement que l'homme soit gouverné par un autre homme, dit-il, qu'il ne veut absolument pas que nous donnions pleine créance aux communications surnaturelles, avant du moins qu'elles aient passé par le canal d'une bouche humaine ¹.

Le père Hecker, en outre, annonçait une ère nouvelle, une nouvelle Pentecôte. « L'Esprit-Saint, dit-il, prépare en ce moment l'Église pour une plus grande effusion de lui-même dans le cœur des fidèles. Cette action croissante de l'Esprit-Saint renouvellera toute la face de la terre religieusement et socialement ². » « Ce dont la société a le plus besoin aujourd'hui, c'est du baptême de l'Esprit-Saint ³. »

Et que produira cette effusion ? « L'action croissante du Saint-Esprit, jointe à une coopération plus vigoureuse de la part de chaque fidèle, élèvera la personnalité humaine à une intensité de force et de grandeur qui marquera une ère nouvelle dans l'Église et dans la société ⁴. » Autrement dit, la dévotion au Saint-Esprit ne signifie pas le culte rendu à la troisième personne de la Sainte Trinité, mais l'exaltation de la personne humaine et de l'esprit propre.

Sur cette prétendue nouvelle Pentecôte annoncée par le père Hecker, Léon XIII donne la meilleure réponse. Le Saint-Esprit est l'âme de l'Église.

Puisqu'il en est ainsi, dit le pape, on ne saurait demander une autre manifestation plus vaste et plus féconde de l'Esprit divin ; celle que nous voyons, en effet, maintenant dans l'Église est la plus grande qu'on puisse voir, et elle durera jusqu'à ce que l'Église ayant achevé sa course ici-bas, jouisse dans le ciel de la joie du triomphe ⁵.

Cette phrase réfute par avance ce qui sera dit un siècle plus tard au sujet des communautés nouvelles, fruit de la prétendue « nouvelle Pentecôte » que serait Vatican II. Mais nous y reviendrons en temps voulu.

Il importait de s'attarder sur la spiritualité du père Hecker, car celle-ci est l'âme du nouveau type de vie religieuse imaginé par lui. En tous cas, elle prend le contre-pied de la spiritualité monastique traditionnelle : au lieu de respirer la soumission à Dieu, elle tend à une exaltation de l'indépendance, écho du *Non serviam* ⁶ de Satan.

¹ — *Ibid.*, p. 115.

² — *Ibid.*, p. 136.

³ — *Ibid.*, p. 115.

⁴ — *Ibid.*, p. 134.

⁵ — Encyclique *Divinum*, in Maignen, *ibid.*, p. 135.

⁶ — « Je ne servirai pas » : cri de révolte de Lucifer refusant le plan de Dieu, ce qui lui valut sa relégation en enfer.

c) *Un nouveau type de vie religieuse*

Une fois délié de ses vœux, le père Hecker put se livrer à sa volonté propre, et réaliser le projet d'une communauté vouée à la conversion des protestants. Quelles seront ses caractéristiques ? De même que sa spiritualité consiste à suivre les mouvements de la nature, ainsi le type de vie religieuse devra se calquer sur les courants dominants de la société actuelle, comme si ces courants étaient automatiquement inspirés de Dieu. On est de nouveau en plein naturalisme. Suivre ces courants, c'est l'adaptation au monde moderne ¹.

Or, dit le père Hecker, « actuellement la vie de l'homme marche irrésistiblement vers la liberté et l'indépendance personnelle [...] et c'est là un changement radical ² ». Radical aussi sera le changement de mode de vie.

Donc, « pour produire le type d'apôtre le plus apte à évangéliser une nation d'hommes indépendants et pleins d'une juste confiance en eux-mêmes ³ », il opta pour une société de vie commune sans vœux. Ce genre de vie n'était pas une nouveauté : tel est le cas des oratoriens, des sulpiciens, des eudistes. « Il est même bon de remarquer que ces congrégations sans vœux datent précisément d'une époque dont la note dominante des caractères n'était pas l'amour de l'indépendance ⁴. »

Mais le père Hecker, en même temps, dénigrait les vœux, les déclarant inutiles, car selon lui ils n'assuraient qu'une fidélité extérieure, et étaient une charge pour les supérieurs et les sujets. Tandis que le pauliste n'a pas besoin de ce moyen suranné : « Les hommes d'un caractère ferme n'ont besoin d'aucun vœu pour garantir leur fidélité à une vocation divine ». On sent tout ce qu'il y a là de présomptueux.

Terminons par la méthode d'apostolat suggérée par le fondateur à ses sujets : Faire

une universelle synthèse de vérité qui permet de résoudre les problèmes, éliminer les antagonismes [...] ; prendre toutes les aspirations du génie moderne, en fait de sciences, de mouvement social, de politique, de spiritisme, de religion (autant de forces dont on abuse maintenant contre la bonne cause), et les transformer toutes en moyens de défense et d'universel triomphe pour l'Église.

Il s'agit d'un « mouvement qui mettra d'accord la foi la plus ardente avec tout ce qu'il y a de bon et de vrai dans les éléments qui sont aujourd'hui opposés à l'Église. Ce mouvement supprimera ainsi tout antagonisme et rendra les controverses inutiles ⁵. »

¹ — Une adaptation bien différente de celle que nous avons décrite en notre première partie. Voir MAIGNEN, *ibid.*, p. 64.

² — *Ibid.*, p. 68.

³ — *Ibid.*, p. 65.

⁴ — *Ibid.*, p. 66.

⁵ — *Ibid.*, p. 346-347.

On voit tout ce qu'il y a d'irénisme et d'illusion en ces propos. Mais c'est parfaitement cohérent avec les principes du père Hecker : si le Saint-Esprit est à l'origine des courants d'idées du monde moderne, ceux-ci sont récupérables.

Nous répondrons avec Mgr Delassus :

Nous sommes nés, nous sommes baptisés, nous sommes sacrés pour remonter le courant. Ce courant d'ignorance et de félonie de la créature, ce courant de mensonge et de péché, ce courant de boue qui porte à la perdition, nous devons le remonter et travailler à le tarir. Nous n'avons pas d'autre affaire au monde ¹.

Léon XIII fait cette remarque très profonde :

Puisque de nos jours le genre humain est plus porté qu'autrefois à rechercher les plaisirs coupables, il faudrait un bien plus grand nombre de ceux qui, ayant tout laissé, ont suivi le Christ ².

d) Conclusion

Lorsque Lamennais publia les *Paroles d'un croyant*, on dit que c'était « 1789 faisant ses Pâques », ou « un club sous un clocher », car il exprimait des idées révolutionnaires colorées d'un vocabulaire religieux. De même, du père Hecker, on pourrait dire : « C'est Voltaire prenant l'habit », car on retrouve les idées d'indépendance des Philosophes rendues par des mots classiques concernant la vie religieuse.

Les conséquences de ces idées dans la vie religieuse, c'est une dépréciation de l'obligation des vœux, puisque le Pauliste a plus de mérite à agir sans vœux ; c'est la diminution de l'obéissance, car celle-ci traite le religieux en enfant, déprime ses vertus naturelles, met au second plan les vertus actives ; enfin, dépréciant le rôle du confesseur et du directeur spirituel, poussant à la confiance excessive dans les « inspirations » intérieures, ces idées livrent l'âme à l'illusion, ce qui ne peut qu'entraîner le chaos dans une communauté.

Le père Hecker aurait eu peu de retentissement s'il n'avait été récupéré par le courant américaniste et considéré par lui comme son chef de file. Il fut assez peu connu aux États-Unis, mais les prélats américanistes (Mgr Keane, Mgr Ireland) lui firent en France une publicité tapageuse qui ne contribua pas peu à répandre ses idées dans les esprits. Une revue prisée comme *l'Ami du Clergé* ne lui ménageait pas ses éloges.

Cette contagion amena de grandes figures antilibérales à réagir, comme Mgr Delassus ³ ou le père Charles Maignen ¹. Et bien entendu,

¹ — Mgr DELASSUS, *ibid.*, p. 167-168.

² — LÉON XIII, Lettre *Testem benevolentia*.

³ — Sur Mgr Delassus, voir Louis MEDLER, *Monseigneur Delassus*, éd. du Sel. L'ouvrage où le prélat s'est davantage exprimé sur la question est *L'Américanisme et la conjuration antichrétienne*, déjà cité.

Léon XIII mit toute son autorité à condamner l'américanisme dans sa lettre *Testem benevolentiae* adressée au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore ; dans les idées condamnées, on reconnaît les thèses du père Hecker.

3) Le modernisme

Le modernisme est la continuation logique de l'américanisme. Son champ d'application est cependant plus vaste (et touche à l'Écriture sainte, au dogme, etc.). On peut dire qu'en mettant en lumière ce tissu d'erreurs, saint Pie X a montré la gravité de certaines conséquences qui n'étaient peut-être pas visibles pour tous. Parmi ces conséquences, il y a la monstrueuse tentation de se faire dieu. Telle est celle qui nous semble toucher de plus près notre sujet.

a) La « spiritualité » moderniste

La spiritualité découle de la doctrine comme de sa source. Une doctrine fausse entraînera une spiritualité dévoyée. C'est ce que l'on voit dans le modernisme.

Voyons d'abord sa doctrine ; elle s'articule autour de trois principes faux : l'évolutionnisme, l'agnosticisme, l'immanentisme. Pour ce qui est de l'évolutionnisme, la mentalité humaine procéderait de la mentalité animale et évoluerait vers la conscience de surhomme. L'homme s'acheminerait vers « une autre nature inconnue et surhumaine ² ». Ensuite, le moderniste est immanentiste : refusant à l'intelligence la possibilité de connaître la réalité extérieure (c'est l'agnosticisme), il est réduit à ne connaître que son monde intérieur. Ainsi, par exemple, on ne *sait* pas si Dieu existe en lui-même, mais en revanche on le *sent* dans la piété. Comme conséquence, la morale aussi est subjective : nous sentons nos obligations. « La même voix parlant en tous et chacun constitue la *conscience commune* ³. » On comprend dès lors que la morale va varier au gré de la variation des peuples.

L'idée de perfection chez le moderniste va découler de ces principes. Mais pour voir tout ce qu'il y a de faux, rappelons la doctrine catholique à ce sujet. La perfection réside dans l'union à Dieu par la grâce. La grâce est une participation à la vie divine, un cadeau de Dieu, absolument gratuit. Ce don divin doit s'épanouir dans notre nature, qu'il surélève ; pour cela nous devons domestiquer nos passions par un généreux combat spirituel, pratiquer

1 — Le père Charles Maignen (1858-1937) était, comme son oncle, le père Maurice Maignen, Frère de Saint-Vincent de Paul. Pétri d'esprit romain, il sera très lucide lors de l'affaire du Ralliement, et a contribué à la fondation de *La Vérité*, journal d'Arthur Loth, dans la ligne de Louis Veuillot. Voir *Le Sel de la Terre* 87, p. 111 sq.

2 — FOGAZZARO, *Il Santo*, cité par Mgr CHOLLET, *L'Ascétique moderniste*, Paris, Lethiel-leux, 1913, p. 13.

3 — Mgr CHOLLET, *ibid.*, p. 17.

la vertu et être docile aux inspirations du Saint-Esprit (que l'on ne perçoit que si l'on est ardent à pratiquer la vertu, dans la docilité à nos guides spirituels).

Au contraire, pour le moderniste, il s'agit d'évoluer vers un état qui dépasse notre nature actuelle. Il n'hésite pas à donner une explication blasphématoire de l'incarnation, donnant le Christ comme modèle de cette évolution. D'après lui, « le Christ se sentait avec Dieu, dans une relation filiale, et il sentait Dieu dans sa relation paternelle avec lui [...]. Ce fut bien le fonds essentiel de sa conscience, le trait distinctif et original de sa piété et l'essence du christianisme ». Bref, le Christ aurait pris toujours plus conscience de sa relation à Dieu (quel Dieu puisque tout se passe à l'intérieur de l'âme ?), et c'est à cela que se réduit sa filiation divine. Selon le modernisme, est chrétien celui qui reproduit la même expérience :

Ce que nous observons tout d'abord dans la conscience de Jésus, nous le retrouvons dans l'expérience de tous les chrétiens. [...] On les reconnaît et ils se reconnaissent à ce signe, unique mais suffisant, à cette confiance avec laquelle ils appellent Dieu leur Père ¹.

Toute l'ascétique moderniste est là : s'élever de la région basse de l'« égoïsme » à la région haute de l'amour et de la vie en Dieu, dans l'espoir d'une vie plus haute, et tout cela par une prise de conscience plus vive d'un état meilleur à venir.

Ainsi,

présence de Dieu et conscience du moi sont comme deux faces d'un même fait psychologique et, dit Sabatier, « le Dieu que j'adore me devient à la fin un Dieu intérieur [...]. La réalisation consciente de cette présence de Dieu dans mon âme : voilà le véritable salut de mon être et de ma vie ² ».

On est en plein naturalisme, avec des relents gnostiques : le salut par la connaissance et la prise de conscience. Finalement l'homme est Dieu, il prend conscience de la divinité en lui ³.

Enfin, vient notre relation aux autres. « Nous devons sentir Dieu en nous-mêmes, dit Fogazzaro ; mais chacun de nous doit aussi le sentir présent en autrui ; et moi, je le sens si vivement en vous ! Le voilà, le véritable

¹ — Auguste SABATIER, in CHOLLET, *ibid.*, p. 89-90.

² — Cité dans Mgr CHOLLET, *ibid.*, p. 132.

³ — La « prise de conscience » de la présence de Dieu, que prônent les modernistes, est bien différente de l'exercice traditionnel du recueillement. Celui-ci consiste à nous souvenir que Dieu est présent en notre âme ; il présuppose la connaissance de cette présence. Cette connaissance ne nous rend pas meilleurs par elle-même, mais en est un moyen. Au contraire, dans l'optique moderniste, le progrès est situé dans une conscience toujours plus forte de la présence de Dieu. Et selon l'immanentisme moderniste, la connaissance de Dieu surgit du fond de notre conscience. La distinction entre Dieu et nous n'est donc pas claire du tout, pour ne pas dire qu'elle est inexistante.

fondement de la fraternité humaine ¹. » Donc, lorsque le sentiment religieux des autres – catholiques ou non, peu importe – est ressenti par les uns et les autres, la fraternité humaine se construit. Telle sera l'expérience d'Assise quelques décennies plus tard.

Ainsi, la perfection moderniste est dans une prise de conscience toujours plus nette du Dieu intérieur. Alors que dans la conception catholique, la notion de la perfection est la conformité à la volonté de Dieu, ici il s'agit de se laisser bercer par des inspirations intérieures à une indépendance singeant celle de Dieu.

b) *L'état de perfection*

La notion de perfection étant gauchie, on comprend aisément que l'état de perfection aura subi quelques altérations.

Le temps des ordres et des vœux religieux est passé, fait savoir Fogazzaro. Aux vieilles formes du monachisme, il faut substituer la forme nouvelle, bien mieux adaptée aux caractères de notre temps, des “ Chevaliers du Saint-Esprit ”, ou “ des Dames du Saint-Esprit ”. Son saint doit devenir un “ grand ouvrier de l'Évangile ”, [...] non pas un soldat de l'armée régulière, *géné par l'uniforme et par la discipline*, mais un *libre* chevalier du Saint-Esprit ².

« Les couvents manquent d'air, on n'y respire pas librement, ils sont des sépulcres du passé, non des réalités vivantes ; ils sont dépourvus d'unisson avec les âmes actuelles. » Fogazzaro imagine alors ce que deviendront les ordres.

Je vois, dit-il, dans l'avenir, des catholiques laïques, zélateurs du Christ et de la vérité, qui trouveront moyen de constituer des associations autres que les présentes. Il s'armera un jour des *Chevaliers du Saint-Esprit*, ligués pour la défense collective de Dieu et de la morale chrétienne dans le domaine scientifique, artistique, social pour la défense des libertés légitimes dans le domaine religieux ; et ils seront soumis à certaines obligations spéciales, mais non à celles de la vie en commun et du célibat ³.

Il est difficile de préciser davantage comment les modernistes envisageaient l'avenir de la vie consacrée, car à notre connaissance il n'y a pas eu à l'époque de réalisation concrète. Mais comme chez le père Hecker, on constate la même attaque contre la discipline religieuse, surexaltant la subjectivité ; alors que l'obéissance est la garantie de la volonté de Dieu, les modernistes la mettent de côté au profit d'une liberté mal comprise, couverte du sceau du Saint-Esprit.

¹ — CHOLLET, *ibid.*, p. 149.

² — *Ibid.*, p. 73.

³ — *Ibid.*, p. 74.

4) Le Sillon

Le Sillon, fondé par Marc Sangnier, est un mouvement d'action catholique qui s'est fourvoyé ; il ne concerne pas directement la vie religieuse. Mais les idées qu'il a répandues sur la nature de l'obéissance et l'impact qu'il a eu sur la jeunesse sont trop importants pour le passer sous silence. Saint Pie X condamna les erreurs du Sillon dans sa lettre *Notre charge apostolique* du 25 août 1910. C'est ce texte pontifical qui va nous aider à voir de quoi il s'agit.

A la base de toutes les falsifications des notions sociales fondamentales, dit saint Pie X, le Sillon place une fausse idée de la dignité humaine. D'après lui, l'homme ne sera vraiment homme, digne de ce nom, que du jour où il aura acquis une conscience éclairée, forte, indépendante, autonome, pouvant se passer de maître, ne s'obéissant qu'à elle-même et capable d'assumer et de porter sans forfaire les plus grandes responsabilités. Voilà de ces grands mots avec lesquels on exalte le sentiment de l'orgueil humain.

On reconnaît en ces propos l'idée d'évolution des modernistes, évolution se faisant par une prise de conscience. L'humanité va passer à un état supérieur.

Est-ce à dire qu'il ne faut plus de chef ? « Le Sillon n'abolit pas l'autorité ; au contraire, il l'estime nécessaire ; mais il veut la partager, ou, pour mieux dire, la multiplier de telle façon que chaque citoyen deviendra une sorte de roi [...]. Elle sera intérieure, parce que ce sera une autorité consentie. »

Voici maintenant « l'élément capital. Comme l'autorité, on l'a vu, est très réduite, il faut une autre force pour la suppléer et pour opposer une réaction permanente à l'égoïsme individuel. Ce nouveau principe, cette force, c'est l'amour de l'intérêt public, c'est-à-dire de la fin même de la société. ». Ainsi, une telle société, en pratique, pourrait se passer de chef. C'est une utopie. En effet, dit le pape, « si dans la société il se trouve des êtres pervers (et il y en aura toujours), l'autorité ne devra-t-elle pas être d'autant plus forte que l'égoïsme des méchants sera plus menaçant ? »

Ensuite, le Sillon veut faire l'éducation démocratique du peuple, c'est-à-dire « porter à son maximum la conscience et la responsabilité civiques de chacun, d'où découlera le règne de la justice, de l'égalité et de la fraternité ». Autrement dit, chacun sera promu réformateur de la société. En ce régime, « toute inégalité de condition est une injustice ou, au moins, une justice moindre ! Principe souverainement contraire à la nature des choses, générateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social ».

On retrouvera ces idées dans la réforme de la vie religieuse dans le concile Vatican II : l'affaiblissement de l'exercice de l'autorité (dans les principes mêmes), l'esprit démocratique ; mais aussi on a voulu gommer toute « discrimination » entre hommes et femmes.

Ce souffle d'égalitarisme inspire aussi l'attitude envers les prêtres. « Le prêtre lui-même, continue saint Pie X, quand il entre [dans les cercles d'études du Sillon], abaisse l'éminente dignité de son sacerdoce et, par le plus étrange renversement des rôles, se fait élève, se met au niveau de ses jeunes amis et n'est plus qu'un camarade. » Cet état d'esprit se retrouve aujourd'hui dans certains ordres : il y a comme une allergie à la « discrimination » entre « pères » et « frères ». « Ici, il n'y a que des frères ! » entend-on.

Enfin, saint Pie X dénonce l'origine de ces erreurs.

Le souffle de la Révolution est passé par là, dit-il, et nous pouvons conclure que si les doctrines sociales du Sillon sont erronées, son esprit est dangereux et son éducation funeste. [...] Nous ne connaissons que trop, ajoute-t-il plus loin, les sombres officines où l'on élabore ces doctrines délétères qui ne devraient pas séduire des esprits clairvoyants. Les chefs du Sillon n'ont pu s'en défendre : l'exaltation de leurs sentiments, l'aveugle bonté de leur cœur [...] les ont entraînés vers un nouvel évangile [...] au point qu'ils osent traiter Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une familiarité souverainement irrespectueuse et que, leur idéal étant apparenté à celui de la Révolution, ils ne craignent pas de faire entre l'Évangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires.

On ne pouvait dénoncer plus clairement l'origine maçonnique des idées du Sillon. Si l'on se souvient des origines diaboliques de la franc-maçonnerie, on comprendra le triomphe de Satan en faisant pénétrer les idées du Sillon dans l'*aggiornamento* de la vie religieuse.

5) *Sacra virginitas*, de Pie XII

Après les attaques contre la doctrine traditionnelle de l'obéissance vinrent celles contre la virginité consacrée. Pie XII y répondit par l'encyclique *Sacra virginitas*, du 25 mars 1954.

Parce que, dit-il, il y en a aujourd'hui un bon nombre qui, s'écartant de la voie droite sur ce point, exaltent tellement le mariage au point de le préférer même à la virginité, et déprécient à cause de cela la chasteté consacrée à Dieu, et le célibat ecclésiastique, conscient des exigences de Notre charge apostolique, Nous devons proclamer et défendre, spécialement à présent, l'excellence du don de la virginité, pour garder de ces erreurs la vérité catholique (n°8).

Quelles sont les principales erreurs sur lesquelles s'appuient ces attaques ? D'abord, la chasteté parfaite nuirait à l'organisme, surtout aux nerfs et à l'équilibre général. A quoi l'on répond que la grâce est assez puissante pour aider à contenir les passions (n° 32-35).

Certains prétendent qu'on se sanctifierait mieux dans le mariage, lequel est un sacrement, tandis que la virginité n'en est pas un. A quoi Pie XII répond que la grâce du sacrement de mariage aide les époux à remplir

leurs devoirs, mais que ce sacrement n'a pas été institué pour faire du mariage un moyen plus efficace pour s'unir à Dieu (n° 36).

Enfin, d'autres encore disent que les gens mariés étant dans le monde, ils rayonnent plus efficacement l'exemple des vertus chrétiennes (n° 39-40). Pie XII répond avec vigueur :

Il est absolument faux que ceux qui embrassent une vie de chasteté parfaite sont comme étrangers à la communauté des hommes.

Et de donner l'exemple de tant de religieuses secourant les misères corporelles et spirituelles. « Même ceux qui mènent la vie contemplative, parce qu'ils offrent à Dieu non seulement leurs prières et leurs supplications, mais aussi leur propre immolation pour le salut des autres, contribuent beaucoup au bien de l'Église (n° 41). »

Face à toutes ces erreurs, le pape rappelle que la supériorité de la virginité sur le mariage est un dogme de foi (n° 31). Bien entendu, non pas la virginité en elle-même, mais « pour le Royaume des cieux », « c'est-à-dire pour pouvoir plus facilement nous appliquer aux choses divines ; pour arriver plus sûrement un jour à la béatitude éternelle ; pour pouvoir enfin, plus librement, conduire les autres aussi au Royaume des cieux en nous y appliquant avec soin (n° 12) ». Cette virginité (consacrée, « pour le royaume des cieux ») s'oppose à celle voulue uniquement par égoïsme ou pour fuir les charges du mariage ; ou enfin à celle voulue par orgueil. Les choses sont claires. Nous verrons plus tard comment le concile Vatican II reprendra cette même locution ¹, mais dans un sens vague.

Gommer cette supériorité de la virginité consacrée, c'est gommer la primauté de la vie contemplative sur la vie active, des biens divins sur les biens humains (n° 23). Autant de choses à retenir pour la suite de cette étude.

Le pape termine par les moyens de conserver la chasteté, et en tout premier : une vie crucifiée. Ces moyens sont surtout la prière et la vigilance. La vigilance, donc la fuite des occasions dangereuses. A ce propos, Pie XII dénonce l'erreur de ceux qui prétendent

que tous les chrétiens, et principalement les prêtres, ne doivent pas — c'est leur expression — *être séparés du monde* comme dans les siècles passés, mais qu'ils doivent être *présents au monde*, et par conséquent qu'il est nécessaire de leur faire *courir des risques* et de mettre leur chasteté à l'épreuve, pour qu'ils montrent par là si, oui ou non, ils ont la force voulue pour résister. [...] Ils estiment que les masses d'aujourd'hui se nourrissent de tels spectacles et de tels livres [obscènes, etc.], et que ceux qui auront à les aider doivent comprendre leur mode de penser et de sentir.

Et de répondre que « celui qui aime le danger s'y perdra » ; que les jeunes clercs doivent être séparés du monde pour recevoir une formation

1 — « Pour le Royaume des cieux. »

soignée, et être progressivement préparés à traiter et connaître les problèmes de notre temps. « Quel jardinier exposerait de jeunes plantes, précieuses mais fragiles, aux rigueurs du temps pour éprouver une rudesse qu'elles n'ont pas encore (n°54-55) ? »

Cet avertissement du pape ne sera pas entendu. Moins de dix ans plus tard, les Pères conciliaires progressistes reprocheront aux religieux d'être séparés du monde, comme nous le verrons.

Dans ces assauts contre la virginité, l'angle d'attaque n'est plus le même que pour l'obéissance, mais on retrouve la même source empoisonnée : la liberté mal comprise. En effet, la virginité va entraver cette liberté, va diminuer l'action sur les masses. On retrouve aussi cette tendance à aller dans le sens du monde : « être présent » au monde ; c'est le présage de l'ouverture au monde, programme du Concile.

III. – Vers 1960 : une subversion en cours

Dans le point précédent, nous avons vu l'émergence des idées de la Révolution en milieu catholique, et particulièrement leur application à la vie religieuse. Il nous reste à voir comment ces idées se sont implantées dans les instituts religieux, par quelles méthodes elles se sont imposées. C'est ici surtout qu'intervient la subversion, ce qui nous oblige à donner quelques précisions sur ses méthodes ; ainsi, nous pourrions facilement la suivre à la trace.

1) Les méthodes de la subversion

Ce qui suit n'est pas un exposé complet sur la question ¹. Il s'agit simplement des grandes lignes, ainsi que des techniques qui ont été effectivement utilisées, dans le sujet qui nous occupe.

a) *Le lobby*

Habituellement, les idées de la Révolution commencent par fermenter au sein d'un lobby, ou groupe de pression ; par exemple la franc-maçonnerie, pour ce qui est de la phase politique de la Révolution ; quant à sa phase religieuse, la Révolution a eu aussi à disposition ses groupes réunis en société. En effet, dit saint Pie X, même après leur condamnation, les modernistes « n'ont pas cessé de rechercher et de grouper en une association secrète de nouveaux adeptes, et d'inoculer avec eux, dans les vei-

¹ — Pour en avoir une vue plus complète, on se reportera au *Chardonnet* 249, juin 2009 ; Roger MUCCHIELLI, *La Subversion*, Paris, CLC, 1976.

nes de la société chrétienne, le poison de leurs opinions, par la publication de livres et de brochures dont ils taisent ou dissimulent le nom des auteurs ¹ » ; il s'agit bien d'un lobby.

Le rôle de ces groupes est d'élaborer un nouveau modèle de société : ici, un nouveau type de vie religieuse. Puis, il s'agira d'orienter l'opinion publique (ici l'opinion générale des religieux si possible, et surtout des supérieurs), pour leur faire adopter par eux-mêmes ce nouveau modèle.

b) La séduction

Pour faire accepter ses idées, le lobby devra séduire. Pour cela, il faudra accoutumer très progressivement les esprits aux nouveautés, par l'enseignement ou la presse.

Simultanément, on va attaquer les pratiques traditionnelles, en sapant leur fondement, par des sophismes ou des sarcasmes. Par exemple : « A quoi bon porter l'habit, ça fait peur aux gens, ça empêche de rayonner dans les masses ; c'est ainsi que s'habillaient les séculiers dans les siècles passés, et ça n'a plus de sens de garder aujourd'hui cette façon de se vêtir ». Ainsi agit le corrosif sur les esprits, à moins que ceux-ci ne soient vaccinés par une vigoureuse formation et prévenus par la vigilance des supérieurs à dépister et à réfuter ces sophismes. Ici, la routine sera le terrain le plus propice à l'action de la subversion. Celle-ci aura pour cible principalement la jeunesse, les âmes n'ayant pas encore reçu le vaccin de la formation traditionnelle.

Lorsque cette action se prolonge, si elle n'est pas efficacement contrée, elle aboutit au renversement des valeurs ; on relègue aux oubliettes la tradition ascétique et religieuse comme étant dépassée, et alors l'esprit absorbe sans résistance les nouveautés.

c) La terreur

La phase de séduction peut être longue, surtout si les agents subversifs n'ont pas encore le contrôle de la situation. Malgré toutes ses ressources, toutefois, la subversion ne vient jamais complètement à bout de la résistance. Il reste toujours des esprits clairvoyants. Pour les mettre au pas, il lui reste à employer un autre moyen : la terreur, en supprimant les opposants physiquement (ce moyen radical est employé plutôt dans la Révolution politique), sociologiquement (en expulsant les récalcitrants de leur institut, en portant des peines canoniques, empêchant ainsi leur influence) ou moralement (par la conspiration du silence).

Alors, souvent, par crainte ou lassitude, la plupart des opposants finissent par se rendre, ou cherchent un accommodement, qui les fait fléchir

1 — Saint PIE X, *Motu proprio Sacrorum antistitum*.

dans leurs principes ; ainsi, ils risquent de se laisser gagner à leur tour par la séduction.

2) Un cas d'école, l'ordre dominicain

Retracer l'histoire des ordres religieux dans la première moitié du vingtième siècle sous cet angle est un travail qui reste à faire. A défaut d'exposer une histoire complète, on peut voir ce qui s'est passé dans quelques instituts (dominicains, capucins, spiritains). Commençons par l'ordre dominicain ¹.

a) Saper l'esprit de tradition

« Tradition » veut dire « transmission » ; la transmission se fait principalement par la formation de la jeunesse. Les futurs prêtres dominicains de la province de Toulouse se préparaient au sacerdoce dans le couvent de Saint-Maximin. En 1921, fut nommé régent des études le père Pègues, qui avait enseigné la théologie à Rome douze ans durant. Bon et simple, il était très aimé de ses disciples ; et surtout, il leur transmettait la plus pure doctrine traditionnelle.

En 1926 vint la condamnation de l'Action française. Le père Pègues ne cachait pas sa sympathie pour cette dernière. Il fut donc accusé de s'opposer au pape, si bien que le cardinal Gasparri exigea une enquête à Saint-Maximin. Quelques pères du couvent étaient hostiles au père Pègues et s'étaient plaints de lui à leurs supérieurs ; une cabale se monta contre lui, et finalement le pape exigea qu'il fût écarté. Derrière l'illustre dominicain, c'était l'intransigeance doctrinale qui était visée. L'ennemi ne voulait pas que cette qualité continuât à être transmise. Ici, il frappa par le moyen de la terreur.

Pendant quelques années encore, le couvent d'études garda le bon cap. Mais peu à peu s'infiltra l'esprit du monde, le manque de sérieux.

A la même époque, un jeune prêtre, le père Marie-Dominique Chenu, fut nommé professeur au couvent d'études de la province de Paris, au Saulchoir. Il avait été formé à Rome, et avait eu pour professeur le père Garrigou-Lagrange. Mais, au Saulchoir, il fut mal influencé par le père Mandonnet, imbu de la méthode historique ². Cette méthode ruinait de fond en comble l'esprit traditionnel.

¹ — Les renseignements fournis dans cette section sont tirés de l'ouvrage du père Jean-Dominique FABRE, *Le père Roger-Thomas Calmel*, Suresnes, Clovis, 2012.

² — La méthode historique était celle enseignée par le père Lagrange, moderniste modéré (à ne pas confondre avec le père Garrigou-Lagrange). Appliquée à la théologie, elle prétend que la théologie de chaque époque est le fruit de l'expérience religieuse des chrétiens de cette époque. Ainsi, la théologie de saint Thomas serait l'expression du sentiment religieux au 13^e siècle ; elle serait donc dépassée. C'est la ruine de l'esprit traditionnel.

En 1932, le père Chenu fut promu régent des études, charge qu'il gardera jusqu'en 1942, où il sera démis de ses fonctions et condamné au silence, en raison de ses graves erreurs. En attendant, il aura formé plusieurs générations de religieux prêtres, entre 1920-1942, dans un esprit hostile à la tradition, un esprit de nouveauté. Cette fois, l'ennemi procédait non plus par la terreur mais par la séduction.

b) Le loup dans la bergerie

Au noviciat de Toulouse se présentait en 1946 un jeune homme qui se révéla un novice pieux, désireux de se faire à la vie dominicaine. Chose étrange, il recevait la visite fréquente d'un inconnu. Le père maître voulut en avoir le cœur net. Le novice avoua sans difficulté qu'il était inscrit au parti communiste, et que son visiteur en était un agent. Mais, « pour un agent communiste découvert, combien de fausses vocations, d'esprits révolutionnaires ou au moins novateurs ne laissait-on pas passer ? Sans même avoir une intention explicitement subversive, il est en effet facile de garder, au cours de ses longues années d'études ecclésiastiques, l'esprit que l'on y apportait en arrivant et de lui laisser libre cours à la sortie ¹ ».

c) La séduction par la presse

Dans le prolongement des mesures contre l'Action française, le père Bernadot fut chargé par le pape de fonder une nouvelle revue, *La vie intellectuelle*, qui débuta en 1928. Ce fut le début de ce qui devait devenir les éditions du Cerf, lesquelles diffusaient largement les écrits des novateurs.

Si ce n'est pas directement la vie religieuse qui était touchée par cette propagande, l'esprit religieux néanmoins était atteint. En effet, les religieux et tous ceux qui sont passés par un noviciat savent avec quelle vénération, quel respect, les coutumes des anciens y sont transmises, coutumes dont on ne perçoit pas tout de suite toute la sagesse. Rien de plus contraire à cette attitude de vénération que la soif de nouveautés infusée alors dans les esprits.

d) L'irénisme ²

Dans le couvent de Saint-Maximin, la formation restait traditionnelle, mais les esprits n'étaient pas suffisamment prémunis contre les erreurs modernes, particulièrement la théologie néomoderniste. Hélas, beaucoup de jeunes religieux, inconscients de cette terrible guerre subversive, devaient se laisser séduire par ces nouveautés. Déjà en 1942, des textes non signés du père Teilhard de Chardin circulaient entre les mains des étu-

¹ — FABRE, *ibid.*, p. 131.

² — État d'esprit de celui qui ne voit que la paix et ignore la guerre.

dians ; certains de ses écrits attaquaient la chasteté en en donnant une description novatrice et choquante.

Quant aux supérieurs religieux, face à cette fermentation des idées, ils eurent une attitude de démission. Les autorités romaines étaient à deux doigts de supprimer l'ordre dominicain en France, tellement la situation était inquiétante. Le père Suarez, maître général de l'ordre, demanda aux plus excités, comme le père Congar, de se calmer. Effectivement, les choses se calmèrent, et les théologiens modernistes purent continuer en douce leur travail de sape. Le père Congar témoigne : « Il [le père Suarez] nous défendit toujours, nous protégea, ne nous retira jamais sa confiance. »

Aveu terrible !

e) Conclusion

On arrivait donc à 1960 dans un malaise général, l'autorité couvrant les novateurs ¹. Tout semblait prêt pour une révolution, qui en réalité était déjà bien avancée. La phase de séduction battait son plein. Restait encore à ce que l'esprit nouveau devienne la norme. C'est ce que fera le Concile.

3) Chez les capucins

A la fin de notre première partie, nous avons déjà vu comment, dès les années 1940, le provincial de Lyon avait décelé un climat de contestation ; un professeur parlait même de « complot » parmi les frères étudiants contre la vie capucine traditionnelle.

Ce mouvement prit de l'ampleur à l'annonce du Concile. « La réforme, dit Yves Chiron, *l'aggiornamento* (mise à jour), l'ouverture au monde étaient, effectivement, les mots d'ordre qui se répandaient dans l'Église, dans la presse, dans les paroisses, dans les diocèses, dans les ordres religieux ². » Là aussi, on aperçoit comment la presse a servi de canal pour répandre les idées attaquant l'esprit traditionnel.

On retrouve le même irénisme constaté plus haut :

Il est certain, dit le père Philibert de Saint-Didier, que pas mal d'anciens s'aveuglaient sur la situation et n'en discernaient pas la menace [...]. Ma conviction était que, sauf redressement rigoureux assez peu probable, tout basculerait dans la subversion au chapitre suivant ³.

Il faudrait ajouter qu'en réalité la subversion était alors très avancée. « Il semble clair, dit encore Yves Chiron, que des changements et des évo-

¹ — Pour être juste, il faut reconnaître que l'ordre dominicain, à la veille du Concile, eut à sa tête un conservateur, le père Browne, qui devait être nommé cardinal quelques mois avant l'ouverture de Vatican II. Il était un grand ami de Mgr Lefebvre.

² — Yves CHIRON, *Veilleur avant l'aube*, Étampes, Clovis, 1997, p. 276.

³ — Cité par CHIRON, *ibid.*, p. 277.

lutions, observables bien avant le concile Vatican II, ont été favorisés et accélérés par l'état d'esprit qui s'est répandu dans toute l'Église à l'occasion de la préparation puis de la réunion du Concile ¹. »

S'il saute aux yeux qu'il y a là une agitation bien orchestrée, il n'est pas évident de déceler les meneurs. Comme en toute subversion, les vrais agents restent dans l'ombre.

4) Dans les autres instituts

Ce mouvement de révolte croissant constaté ci-dessus, on le retrouve dans la plupart des autres instituts. Citons brièvement ce que Mgr Lefebvre constatait chez les spiritains, dont il était supérieur général. Il dressait au début des années 1960 ce tableau :

Ruine de l'autorité, liberté effrénée, droit de tout juger et critiquer. Plus de respect pour les confrères, pour l'autorité et pour eux-mêmes. [...] Le mépris des traditions. L'abandon du latin, du chant grégorien. L'abandon de la philosophie et de la théologie scolastique ².

Par ces derniers mots, l'archevêque indiquait de quelle source empoisonnée venait cet esprit de rupture. Mais il ne se contente pas de diagnostiquer, il donne la ligne à suivre.

Nous devons éviter, dit-il à la même époque, tout ce qui tend à miner le respect de l'Église, du pape, tout ce qui minimise la vérité historique des Écritures, la valeur de la Tradition [...] ; éviter l'envahissement de l'esprit du monde dans les communautés religieuses.

Il recommandait aussi aux recteurs des scolasticats d'exercer leur autorité, de n'en pas démissionner. « Ce qu'il écrit, dit son biographe, est révélateur d'une situation pré-révolutionnaire. »

Le directeur, dit Mgr Lefebvre, doit conduire, diriger les scolastiques, et non pas se laisser conduire par une minorité agissante [...] ; il faut éviter toute réclamation collective ³.

Nous sommes de nouveau en présence d'un noyau, d'un lobby, cherchant à entraîner l'ensemble des religieux dans la révolte. La situation était avancée, mais Mgr Lefebvre prit des mesures pour enrayer le processus. Il « nettoya » – c'est son expression – le scolasticat de Chevilly, purgeant la bibliothèque des ouvrages de Chenu, Congar et autres, mutant des professeurs. Il fit de même au scolasticat des Pays-Bas. On peut penser qu'il aurait redressé la situation, si le Concile n'avait pas donné raison aux nova-

1 — *Ibid.*, p. 278.

2 — Mgr TISSIER DE MALLERAIS, *Marcel Lefebvre, une vie*, Étampes, Clovis, 2002, p. 368.

3 — *Ibid.*, p. 367.

teurs. Ce dernier événement accélérera la machine révolutionnaire, si bien que le supérieur général, dépassé par ce raz-de marée, sera contraint de démissionner.

IV. – Conclusion sur cette période révolutionnaire de l'avant-concile

Une citation de Roger Mucchielli nous semble bien résumer cette période, phase de subversion plus que de révolution.

A s'en tenir au sens strict, dit-il, la subversion se distingue de la révolution sous trois aspects :

– La révolution est le moment critique final d'une longue période d'injustices et d'exactions subies. La subversion peut être organisée [...] en l'absence de toute condition objective de la révolte populaire.

– La révolution implique – dans son image commune – la virtualité d'un nouvel ordre, d'un nouveau système socio-politique destiné à remplacer l'ordre ancien. Rien de tel dans la subversion qui a pour objectif la *destruction pure*. [...]

– La révolution s'associe [...] à l'idée de violence dans le sens fort de violences matérielles (désordres, combats [...]), et cela sur une grande échelle (au niveau d'une nation entière, par exemple) et dans un temps relativement limité. Rien de tel dans la subversion, qui exploitera, certes, des actes limités de violence et de terrorisme, [...] mais qui est plus « froide », plus calculée, s'étendant sur plusieurs années s'il le faut et se développant de manière insidieuse, à l'abri du « temps de paix ».

– Si l'on constate aujourd'hui une *subversion révolutionnaire* [...], c'est parce que la subversion comme ensemble de techniques est au service d'une guerre révolutionnaire, d'une volonté révolutionnaire.

Ainsi orientée par cette intention, l'action subversive est une action préparatoire du moment décisif de la prise du pouvoir par une minorité infime. [...] Distinguons bien deux phases dont la première (phase de subversion) est très longue, et la seconde (phase de prise de pouvoir) très courte. La première serait vaine si la seconde ne venait pas – en la concluant – lui donner un sens. La seconde serait impossible sans sa phase préparatoire ¹.

A l'aide de ces données, nous pouvons affirmer que toute cette période du 19^e et du 20^e siècles a été cette première phase, subversive, sans laquelle la phase courte et violente – véritable révolution – que fut le Concile, aurait été impossible. L'importance stratégique de cette période justifie, nous

¹ — Roger MUCCHIELLI, *La subversion*, Paris, C.L.C., 1976, p. 67-69.

semble-t-il, que nous nous y soyons longuement étendus avant d'aborder le Concile lui-même.

Une autre conclusion que nous pouvons tirer de cet aperçu historique, est que la subversion a atteint ses objectifs parce que certaines autorités n'ont pas donné toute leur mesure de vigilance. Nous y voyons deux raisons. D'abord, cette forme nouvelle de guerre les a prises au dépourvu ; celle-ci agissant dans l'occulte, de façon sournoise, il a fallu aux supérieurs le temps de déceler ses véritables intentions. Mais ensuite, une deuxième raison assez évidente de son succès est que bien des supérieurs ont manqué de fermeté ; il est probable que le virus libéral avait déjà atteint les volontés, après avoir empoisonné les intelligences en minimisant la gravité de l'erreur et du mal.

Le triomphe de la Révolution était-il pour autant inéluctable ? Nous ne le croyons pas. D'abord, parce que Jésus-Christ a laissé à son Église tous les moyens pour vaincre les « portes de l'enfer » ; il lui a donné cette « sentinelle d'Israël » qu'est le pape, et ceux-ci, jusqu'à Pie XII, n'ont manqué de multiplier leurs avertissements. Ont-ils été écoutés ? Hélas non. Par ailleurs, chaque supérieur pouvait exercer cette même vigilance avec fruit, nous l'avons vu en ce qui concerne Mgr Lefebvre, supérieur des spiritains. En second lieu, dans des situations critiques, où la seule raison aurait du mal à venir à bout des ruses de Satan, Dieu y pourvoit par le charisme prophétique, dont « le second but, dit saint Thomas, est de diriger l'activité humaine. Comme il est dit au livre des Proverbes, "quand il n'y aura plus de vision, le peuple sera sans direction". C'est la raison pour laquelle en chaque temps, les hommes ont été instruits de Dieu de ce qu'ils devaient faire, selon qu'il était expédient au salut des élus ¹. »

Or, la sainte Vierge fut envoyée à la Salette, précisément pour la crise que nous vivons. Pie IX dit un jour que le secret donné par Notre-Dame lui avait été utile pour éviter des embûches.

Dans l'année 1865, dit ce secret, on verra l'abomination dans les lieux saints ; dans les couvents, les fleurs de l'Église seront putréfiées et le démon se rendra comme le roi des cœurs. Que ceux qui sont à la tête des communautés religieuses se tiennent en garde pour les personnes qu'ils doivent recevoir, parce que le démon usera de toute sa malice pour introduire dans les ordres religieux des personnes adonnées au péché, car les désordres et l'amour des plaisirs charnels seront répandus par toute la terre.

Et auparavant :

Les chefs, les conducteurs du peuple de Dieu ont négligé la prière et la pénitence, et le démon a obscurci leurs intelligences ; ils sont devenus ces étoiles errantes que le vieux diable traînera avec sa queue pour les faire périr. [...] Tremblez, terre, et vous qui faites profession de servir Jésus-Christ et qui au-dedans

¹ — Saint THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, II-II q. 174, a.6.

vous adorez vous-mêmes, tremblez : car Dieu va vous livrer à son ennemi, parce que les lieux saints sont dans la corruption ; beaucoup de couvents ne sont plus les maisons de Dieu, mais les pâturages d'Asmodée et des siens.

Au siècle suivant, Notre-Dame renouvelait ses avertissements.

Le démon est en train de livrer une bataille décisive avec la Vierge, dit sœur Lucie de Fatima, et comme il sait ce qui offense le plus Dieu et qui en peu de temps lui fera gagner le plus grand nombre d'âmes, il fait tout pour gagner les âmes consacrées à Dieu, car de cette manière il laisse le champ des âmes désespéré, et ainsi il s'en emparera plus facilement.

Ce qui afflige le Cœur Immaculé de Marie et celui de Jésus, dit-elle encore, c'est la chute des âmes religieuses et sacerdotales. Le démon sait que les religieux et les prêtres, en manquant à leur belle vocation, entraînent de nombreuses âmes en enfer. [...] Le démon veut s'emparer des âmes consacrées ; il essaie de les corrompre pour endormir les autres dans l'impénitence finale. Il emploie toutes les ruses, allant même jusqu'à suggérer de retarder l'entrée dans la vie religieuse. Il en résulte la stérilité de la vie intérieure et la froideur chez les laïcs au sujet du renoncement aux plaisirs et de la totale immolation à Dieu ¹.

Ainsi, nous étions avertis : d'abord Notre-Dame rappelle la nécessité de la prière et de la pénitence, sans lesquelles les lumières divines nous font défaut ; puis vient la nécessité de la vigilance dans l'admission des novices ; enfin, si les ordres religieux sont un jour « livrés à l'ennemi », c'est pour n'avoir pas fait pénitence. Daigne Notre-Dame nous donner d'en tirer les leçons pour l'avenir !

(à suivre.)



¹ — Frère FRANÇOIS DE MARIE DES ANGES, *Fatima, joie intime, événement mondial*, Saint-Parres-lès-Vaudes, éditions de la CRC, 1991, p. 284.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !